



Résolution de l'Onu sur l'Irak

La paix des cimetières

Le Rambouillet nouveau est arrivé !

LORS des négociations de Rambouillet qui avaient permis en 1999 de légitimer – à cause de « l'intransigeance serbe » – les bombardements sur la Yougoslavie, on avait exigé du gouvernement yougoslave qu'il accepte de signer un document où il était spécifié (annexe B, section 8) que « le personnel de l'Otan bénéficiera, ainsi que leurs véhicules, bateaux, avions et équipements, du droit de libre passage, sans restriction aucune, à travers tout le territoire de la République fédérale yougoslave, y compris l'espace aérien et les eaux territoriales associés. Cela inclura, mais ne sera pas limité, au droit de bivouac, de manœuvre, de logement et d'utilisation de tout endroit ou installation requis à des fins d'appui, d'entraînement et d'opérations. » Notons qu'il s'agissait bien là de tout le territoire yougoslave, pas seulement du Kosovo. L'Otan pourrait utiliser gratuitement les aéroports, les routes, les chemins de fer, les ports et les télécommunications (sections 11 et 15). Son personnel serait protégé contre toute poursuite ou enquête faite par les autorités yougoslaves (sections 6 et 7).

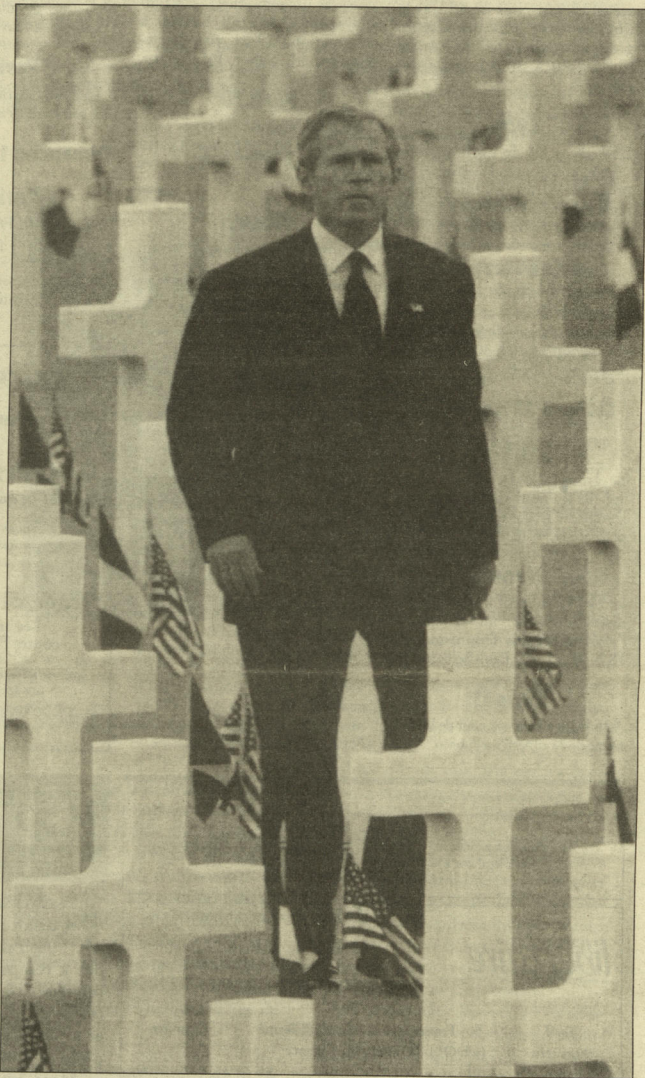
La résolution 1441 adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité impose des exigences tout aussi inacceptables à l'Irak. D'une part, les Irakiens doivent faire état, dans un délai de trente jours, de tous leurs programmes nucléaires, biologiques et chimiques, y compris ceux dont ils estiment qu'ils n'ont pas d'usage militaire (article 3). On se demande comment n'importe quel pays un peu industrialisé, possédant une industrie chimique, par exemple, pourrait satisfaire une telle exigence. Néanmoins, toute fausse déclaration sera considérée comme une violation de la résolution (article 4). Par ailleurs, les inspecteurs pourront interdire aux Irakiens de circuler dans n'importe quelle partie de leur territoire

(article 7). Un nombre « suffisant » mais non spécifié de troupes de l'Onu pourra assurer la sécurité des inspecteurs. Finalement, ceux-ci pourront emmener, avec leur famille, pour interrogatoire hors d'Irak, n'importe quel citoyen irakien (article 5). C'est-à-dire qu'il peuvent en principe demander même à Saddam Hussein de les suivre aux États-Unis. Pour couronner le tout, le Conseil réaffirme son engagement en faveur de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Irak.

Pour apprécier à sa juste valeur cette « dernière chance pour la paix », il est utile de penser au témoignage de Scott Ritter, républicain américain et ancien inspecteur de l'Onu en Irak qui, outre qu'il parcourt le monde en déclarant qu'en 1998 l'Irak était désarmé, a affirmé au Sénat français, le 10 avril 2002, que « quand Richard Butler a autorisé l'emploi de ces techniques sensibles utilisées par mon équipe pour trouver des armes, pour enquêter sur la sécurité de Saddam Hussein à la demande des États-Unis d'Amérique, afin de favoriser la politique unilatérale américaine de renversement du régime, alors cela est devenu de l'espionnage. C'est la raison pour laquelle je suis parti: je ne voulais pas participer à cela ». On se rappellera aussi que devant le tribunal de La Haye, Rade Markovic, ancien chef de la sécurité de Serbie, présenté comme témoin de l'accusation au procès Milosevic, a déclaré, le 26 juillet 2002, avoir été torturé et s'être vu offert une vie de luxe à l'étranger (avec sa famille) s'il acceptait de faire un faux témoignage. Ainsi va la justice des puissants.

Dans le monde arabe, on fait contre mauvaise fortune bon cœur. La Syrie tente de justifier son vote en assurant qu'il permet d'éviter la guerre, alors que la *New York Times*

Suite en page 3



- École et décentralisation, p. 4
- Grève générale ? p. 5
- Canada : lutte pour le logement p. 6
- Dossier : fête du livre libertaire pp. 7-10
- Le patriarcat rétablit ses positions pp. 11-12
- Prostitution p. 13
- Télévision : la démoscopie p. 14
- L'odyssée du vivant p. 15
- Le mouvement p. 16

M 02137 - 1298 - F: 2,00 €



« Toutes les opinions sont respectables. Bon. C'est vous qui le dites. Moi, je dis le contraire. C'est mon opinion : respectez-la. »

Jacques Prévert

FOP 2520

Jeudi 21 novembre

Paris 11°

Réunion du RATP à 20 heures au CICP, 21 ter, rue Voltaire.

Vendredi 22 novembre

Ganges (34)

Le Liberre-terre organise une réunion publique « Dispositifs sécuritaires : nous n'aurons pas la liberté » avec des militants du groupe anarchiste Un Autre futur à 20 h 30 à la salle des mariages.

Lyon

L'UL de la FA de Lyon organise « Six heures pour la Palestine ». Au programme : forum, film, conférence-débat. De 18 heures à minuit à la Bourse du travail de Lyon.

Saint-Nazaire

Le Front libertaire organise une rencontre-débat sur « Les travailleurs étrangers de Saint-Nazaire et sa région » à 20 h 30 à la Maison du peuple, salle B.

Samedi 23 novembre

Lannion

Le groupe Jes Futuro de la FA appelle à une manifestation pour l'emploi « Tregor debout », à 14 h, place de la Poste.

Nantes

Le Colif (Collectif libertaire féministe) organise un débat sur l'« Actualité du féminisme » à 18 h 30, 17, rue Paul-Bellamy.

Paris 11°

À 16 h 30, forum « Autour de la commune de Nouméah » à Publico.

Agenda

Paris 12°

Concert de solidarité pour Sona Sur, une maison de quartier à Montevideo en Uruguay, avec la participation active et musicale de La fraction (punk), Turtle ramblers (garage country), Balakatum (percussions uruguayennes), et Cumbiaya (salsa). À 18 heures, à Alternation, 19-21 rue Pierre-Bourdan, M° Nation. Paf: 5 euros.

Paris 10°

Le RATP organise un repas cambodgien au prix de 8 euros à partir de 19 h 30 à la rôtisserie, 4, rue Sainte-Marthe.

Rouen

La librairie l'Insoumise reçoit Thierry Maricourt pour une conférence : « Être écrivain aujourd'hui, qu'est-ce que ça veut dire? L'écrivain doit-il être engagé? » à 15 h au 128, rue Saint-Hilaire.

Mardi 26 novembre

Paris 20°

Projection du documentaire *Le temps du Ramadan* de Mustapha Hasnaoui à 20 h 30 à Confluences, 190, boulevard de Charonne. Réservation au 01 40 24 16 46.

Jeudi 28 novembre

Ivry-sur-Seine

Le groupe libertaire d'Ivry de la FA organise une réunion publique sur les « Lois sécuritaires, lois anti-sociales... Le gouvernement fait la guerre aux pauvres » avec J.-P. Garnier. À 20 heures au forum Léo-Ferré, 11 rue Barbès.

Vendredi 29 novembre

Lyon

Chansons françaises avec Jean à 21 heures à la Plume noire, 19, rue Pierre-Blanc.

Samedi 30 novembre

Paris 7°

Rassemblement contre l'incinération des déchets à partir de 11 heures devant le ministère de l'Écologie, 20, avenue de Ségur.

Paris 11°

À 16 h 30, Cédric Dupont présentera son livre *Il s'ont osé*, à Publico.

Dimanche 1° décembre

Paris 18°

Le Claaaash FA appelle et sera à la manif d'Act Up Paris à 15 heures métro Barbès, « Pour la santé et contre la répression », à l'occasion de la journée internationale contre le sida.

Mardi 3 décembre

Rennes

Dans le monde, les puissances occidentales préparent la guerre pour défendre leurs intérêts économiques. En France, le cortège de lois anti-pauvres vise à criminaliser l'action et les revendications sociales. En réponse à ces mauvais coups portés contre les plus précaires d'entre nous, la Fédération anarchiste organise une réunion publique dont le thème est « Contre la répression et les régressions sociales, agir au lieu de subir » à 20 h 30, salle Gune, maison du Champ-de-Mars.

Vendredi 6 et samedi 7 décembre

Lyon

La Société P.-J. Proudhon et l'Université solidaire organisent un colloque « Lyon et l'esprit proudhonien » avec la collaboration de l'Atelier de création libertaire. Ouverture le vendredi à 12 h 30, et le samedi à 9 h 30 à la Condition des soies, 7, rue Saint-Polycarpe. Pour

tout contact : Société P.-J. Proudhon, c/o EHESS, 54, boulevard Raspail ; Université solidaire, c/o Conditions des soies.

Du lundi 9 au jeudi 12 décembre

Saint-Petersbourg, Dmitrov et Moscou

La commission de l'Académie russe des sciences pour l'héritage scientifique de Pierre Kropotkine, l'université d'État de la culture et des arts de Saint-Petersbourg et le musée « Il Cremlino a Dmitrov » vous invitent à participer au travail de la Conférence scientifique internationale en l'honneur des 160 ans de Kropotkine. La Conférence se tiendra à Saint-Petersbourg (9 et 10 décembre) et à Dmitrov (11 décembre). Le 12 décembre se déroulera une cérémonie avec dépôt de fleurs sur la tombe de Kropotkine dans le cimetière de Novodevichye à Moscou. e-mails : web8@mail.dux.ru, ou kropotkin160@pochtamt.ch.ru

Conférences-débats sur l'anarchisme

organisées par la Fédération anarchiste

Vendredi 29 novembre

Qu'est-ce que l'anarchisme?

Au local La Rue, 10, rue Robert-Planquette, M° Blanche ou Abbesses, Paris 18°

Vendredi 6 décembre

Les anarchistes contre l'ordre moral

À l'Usine, 102, bd de La Villette (au fond de la cour) M° Colonel-Fabien, Paris 19°

Vendredi 17 janvier

L'anarchisme et le mouvement ouvrier

Au local La Rue, 10, rue Robert-Planquette, M° Blanche ou Abbesses, Paris 18°

Vendredi 24 janvier

L'anarchisme aujourd'hui, la Fédération anarchiste

Au local La Rue

Radio libertaire

Jeudi 21 novembre

Si vis pacem : à 18 heures, les raffinements du terrorisme en Algérie, avec l'association Confluences.

Samedi 23 novembre

Chroniques syndicales : à 11 h 30, les prud'hommes avec Hughes Lenoir et Étienne Deschamps.

Chroniques rebelles : à 13 h 30, retour de Palestine. Entretiens et témoignages.

Mercredi 27 novembre

Blues en liberté : à 10 h 30, tournées, nouveautés, Tao Ravao et les autres.

Photos et illustrations : droits réservés

Directeur de publication : Bernard Touchais
Commission paritaire n° 0906 1 80740 - Imprimeries IPS (Bernay)
Dépôt légal 44 145 - 1^{er} trimestre 1977 - Routage 205 - IPS
Diffusion NMPP

BULLETIN D'ABONNEMENT

le monde
libertaire

Rédaction - Administration :
145, rue Amélot, 75011 Paris
Tél. : 01 48 05 34 08 - Fax : 01 49 29 98 59

Tarif (hors série inclus)	France (+ DOM-TOM)	Sous pli fermé France	Étranger
3 mois 13 n°	20 €	32 €	27 €
6 mois 25 n°	38 €	61 €	46 €
1 an 45 n°	61 €	99 €	77 €

Abonnement de soutien : 76 €

Abonnement étranger : les chèques tirés sur des banques hors France subissant une taxe bancaire exorbitante (plus de 15 euros), nous vous demandons d'effectuer vos paiements par virement postal international sur notre compte chèques postal [CCP].

Pour les détenus et les chômeurs, 50 % de réduction en France métropolitaine (sous bande uniquement).

[En lettres capitales]

Nom Prénom.....
Adresse

Code postal

Ville

Pays

Chèque postal

Chèque bancaire

Virement postal (compte CCP Paris 1128915 M)

Règlement à l'ordre de Publico (à joindre au bulletin)

Pour tout changement d'adresse, joindre la dernière bande de routage

ÉDITORIAL



FINALEMENT, la loi Sarkozy, comme on disait naguère les lois Pasqua, arrange bien tout son monde. Si on ne réagit pas à temps, et pas assez vite, la fameuse loi sécurité (et pour qui donc?) et liberté (et pour qui aussi?), dite si poétiquement et si banalement LSQ, va nous en mettre plein la gueule pour un bon moment.

Mais bon sang, mais c'est bien sûr, caresser les électeurs dans le sens du poil et un bon coup de pompe dans le cul, ça n'a jamais fait de mal à personne, n'est-ce pas? La controverse enfle.

Même les militants du Parti socialiste s'y mettent. Il n'y a qu'à les voir la bouche en fleur et les lèvres en cul de poule : « Les mesures répressives passent mieux dans l'opinion que les efforts d'éducation. Mais quid de leur efficacité à long terme? » C'est tellement facile de dire ça quand on est comme eux dans une position ultraminoritaire. Et c'est tellement dégueulasse de dire ça aussi quand on a été au pouvoir pendant longtemps.

Restent les braves gens. Les braves gens méchants. Les pauvres accrochés à leurs

portables et à leurs halls d'immeuble et qui rentrent chez eux la trouille au ventre. Parce que, bon, il faut bien qu'il leur reste quelque chose à défendre. Je caricature et je méprise à peine. La présence des fascistes au second tour de la présidentielle du printemps n'a pas fini de faire des vagues. Oui, les idées de Le Pen métastasent le pouvoir; oui, le tout-répressif a la voie grande ouverte devant lui. Ce sont bien les pauvres et non pas la pauvreté qu'il s'agit aujourd'hui de combattre. Mais ce sont bien aussi les pauvres qui ont voté pour le Front. Le lugubre abbé Pierre, lui, ne s'y est pas trompé. La misère, c'est son fonds de commerce. Sans elle, il n'est rien. Qu'il aille donc visiter les pauvres dans les bidonvilles. Avec un peu de chance, il pourra s'offrir des pneus neufs pour sa chaise roulante.

Alors que l'on ne vienne surtout pas nous la ramener avec l'obscénité. L'obscénité, c'est ce spectacle de Sarkozy, manipulé comme un pantin par ceux qui possèdent, qui ordonnent et qui dirigent.

S'offrir Sarkozy pour exécuter les basses œuvres, c'est encore une fois tout bénéf.

Abonnez-vous ! Abonnez-vous !

Suite de la une

(du 9 novembre) écrit que la campagne de bombardements durera moins d'un mois et que les États-Unis craignent que les Irakiens, soit par des commandos-suicide, soit en se battant dans les quartiers des villes, ne souillent la victoire américaine avec du sang, dans l'intention d'augmenter les sentiments anti-américains dans la région. Quels barbares! Il est d'ailleurs erroné de dire que la guerre va commencer — elle n'a fait que se perpétuer depuis 1991, avec des dizaines de milliers de vols anglo-américains sur l'Irak et des centaines de milliers de morts dus à un embargo d'une cruauté unique dans l'histoire.

La résolution 1441, c'est le Munich du tiers monde — donner carte blanche à l'impérialisme le plus agressif du moment, comme l'avaient fait les dirigeants anglais et français en 1938. Un grand progrès a été réalisé depuis la guerre en Yougoslavie: celle-ci n'avait aucune base juridique, alors que celle contre l'Irak sera entièrement légale. La France a rendu un fier service aux États-Unis, même si ceux-ci rechignent à l'admettre: il y a mieux pour les puissants que de violer le droit — c'est d'avoir un ordre légal à leur botte.

Sous peu, il ne restera plus aux soldats irakiens qu'à livrer un baroud d'honneur et à leurs dirigeants à choisir entre le tombeau et la prison. Ils résisteront peut-être héroïquement, mais comment combattre sous un déluge de bombes, face à un adversaire qui possède l'arme nucléaire et qui se déclare prêt à s'en servir si la résistance est trop forte? Les survivants devront revivre pour une période indéterminée ce qui a été

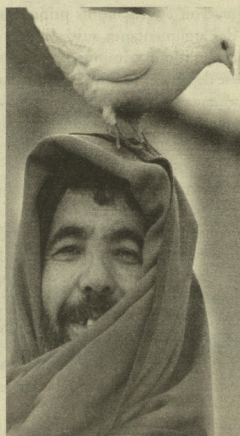
le sort de l'immense majorité de l'humanité pendant des décennies, sinon des siècles: le joug colonial. Ce ne sera pas nouveau pour eux: après la fin de l'Empire turc, lord Curzon, qui dirigeait les affaires étrangères britanniques, avait proposé que le Moyen-Orient soit gouverné par une « façade arabe dirigée par les britanniques », sans administration directe, mais dissimulée par des « fictions constitutionnelles » telles qu'un « protectorat, une zone d'influence, un état tampon, etc. ».

On pillera leurs ressources — ce sera la reconstruction de l'Irak. On dilapidera leur pétrole dans nos maisons surchauffées, nos bouchons et nos usines; au passage, on détruira peut-être le climat de la planète. On éliminera de leur personnel politique tous ceux qui risquent de défendre un tant soit peu la souveraineté du pays — ce sera la démocratisation de l'Irak. Beaucoup d'ONG et de défenseurs des droits de l'homme se réjouiront de la disparition d'un tyran (sans avoir le courage d'en remercier G. W. Bush). De mauvais esprits se rappelleront que, s'il y a beaucoup de tyrans dans le monde, seul Saddam Hussein a osé dire, après le 11 septembre: « Ceux qui pensent que la vie de leur peuple est précieuse doivent se rappeler que la vie des autres peuples du monde est précieuse aussi. » Les nouveaux maîtres de l'Irak remercieront les États-Unis de les avoir libérés. Lorsque les Irakiens seront suffisamment découragés, on organisera des élections libres. On élaborera de nouveaux plans de paix en Palestine.

Pendant ce temps, les intellectuels occidentaux remettent avec empressement leur copie sur le sujet du moment: la critique

du fanatisme religieux et de l'intolérance. On réédite Voltaire. On met en garde contre l'antiaméricanisme, cette maladie qui est censée affliger tout particulièrement le pays d'Europe où les manifestations contre la guerre sont les plus faibles, à savoir la France. Rares sont ceux qui se demandent si le véritable fanatisme n'est pas cette soif infinie de puissance et de profit qui domine l'Occident, ni si la colère que tant d'injustice et de cynisme provoque dans le monde arabe et musulman n'est pas légitime. À moins qu'un vaste mouvement international ne renverse le cours des choses, on s'apercevra peut-être un jour que le 11 septembre n'était qu'un début.

Jean Bricmont



Les quatre de Malas Pulgas

La répression continue

COMME relaté dans les deux précédents *Monde libertaire*, l'affaire des quatre jeunes libertaires de Valencia arrêtés sous l'accusation « d'association illicite à caractère terroriste » suscite beaucoup de protestations et de soutien à travers l'Espagne. Pourtant, le juge en charge du dossier, Luis Francisco de Jorge Mesas, a rejeté la demande de mise en liberté conditionnelle déposée par les avocats. Pour se justifier, il prétend être sous pression et affirme que les collectifs de soutien ont créé une situation démesurée d'effervescence sociale dans les rues et que les quatre jeunes gens doivent donc rester en prison. Il rejette donc la responsabilité du maintien en prison sur les collectifs de soutien!

Autre développement de l'affaire: le 9 novembre, un jeune homme a été arrêté par la police sous l'inculpation de destructions et désordres publics. Il y a quelques semaines, deux personnes avaient été arrêtées aux portes d'un centre social, puis ce fut le tour des quatre camarades emprisonnés après que le centre Malas Pulgas, occupé, ne soit expulsé. Aujourd'hui, une autre personne est détenue par la police secrète. Qui sera le suivant sur la liste? Les quatre emprisonnés demandent que la lutte continue, poing levé.

Relations internationales
de la FA

La Fédération anarchiste ibérique a 75 ans

POUR FÊTER l'anniversaire de la section ibérique (Espagne, Portugal) de l'Internationale des fédérations anarchistes (IFA), trois journées se dérouleront à Madrid. Au cours de cette manifestation, qui se tiendra du 29 novembre au 1^{er} décembre, seront examinés tout à tour: l'anarchisme en Espagne (anarchisme et millénarisme, éducation sociale, etc.), l'anarchisme organisé de 1868 à 1975, puis les applications pratiques (presse et mouvement anarchiste, collectifs). Ce sont des chercheurs et

universitaires qui fourniront les interventions qui donneront lieu à des échanges avec le public. Le mensuel de la Fédération anarchiste ibérique, *Tierra y Libertad*, a consacré un numéro spécial à cet anniversaire (n° 169, novembre 2002, consultable sur internet: <http://www.nodo50.org/tierraylibertad/169.html>), qui expose le contexte de la naissance de l'anarchisme espagnol, et en particulier de la FAI.

Relations internationales de la FA

Crise de foi

LYCÉE PROFESSIONNEL privé sous contrat parisien. Comme la plupart des lycées sous contrat il est catholique. Mais celui-ci a la différence d'être carrément réactionnaire. On ne compte déjà plus les autocollants de SOS tout petits trouvés dans les chiottes, qui sont parfois collés par le personnel administratif. On ne pense même plus aux diatribes anti-pilule du lendemain (qu'ils refusent de distribuer, se mettant ainsi en infraction avec la loi). Mais, dernièrement, ils distribuèrent un journal baptisé (si j'ose dire) *Holly Wims*. On était habitué à beaucoup, mais ça... En page 3 de cette merde sans nom, se trouve un article intitulé « Spiritisme ». Or cet article explique comment se protéger des démons qui peuvent prendre la forme de vos proches parents décédés afin de vous corrompre (si jamais l'un de vous voit débarquer son arrière-arrière-grand mère, morte en 1920, qu'il se méfie). Nous pensions tous à une mauvaise blague, et non! C'est du sérieux! Je ne croyais pas que le Moyen Âge était aussi proche de nous.

30 novembre: halte aux feux!

DEPUIS le 1^{er} juillet 2002, mettre les ordures brutes (n'ayant subi aucun traitement) en décharge est théoriquement interdit. Cet ultimatum fixé il y a dix ans devait permettre d'inciter les collectivités locales à mettre en place des filières de traitement pour diminuer les déchets ultimes, seuls autorisés à l'enfouissement. En réalité, collecte sélective, recyclage, compostage ou méthanisation sont restés symboliques, entre 10 % et 20 % des 400 kg par an et par habitant. Les grands groupes industriels investis dans ce domaine (Vivendi, Lyonnaise des Eaux, Bouygues) tentent de vendre aux élus, par le biais de cabinets de conseil, la solution clé en main du tout-incinération, qui permet de tout traiter ensemble et d'éviter d'encourager la population à s'interroger sur ses déchets, donc sur ce qu'elle consomme, etc. L'avantage principal pour eux étant un marché juteux assuré pour de nombreuses années, avec un service public et un coût salarial à minima. L'inconvénient principal pour la population est une pollution progressive de l'air, de l'eau et de la terre par les différents rejets de l'usine. Ces « légers » désagréments étant de mieux en mieux connus, les élus sont de plus en plus partagés sur ce choix, malgré la pression amicale des promoteurs d'incinérateurs.

Au-delà de la lutte contre les appétits de Vivendi et consorts, c'est le problème des déchets dans sa globalité qui est posé. Car si toute forme de vie génère des déchets, les choix technologiques et la recherche du profit de nos sociétés industrielles et capitalistes produisent à profusion des déchets que la nature ne peut pas digérer. Le coût de traitement en devient prohibitif qui est supporté par les communes, et donc par les contribuables.

Dans ce contexte, préconiser la réduction à la source des déchets, en quantité et en toxicité, revendiquer la réappropriation collective de la gestion de leur collecte et de leur recyclage bouscule des intérêts établis: les entreprises privées ont parasité tous les services de la commune (eau, cantines scolaires, voirie, etc.) et il n'est pas question de remettre en cause la croissance!

Partout en France des associations réfléchissent sur ce thème et élaborent des solutions alternatives, appliquant le principe de la démocratie directe. Mais pour que ces propositions aient un sens, encore faut-il être entendus, mais surtout que tout ne soit pas verrouillé: l'urgence est de bloquer tous les nouveaux projets d'implantation ou d'extension d'usines d'incinération.

C'est pourquoi de nombreuses associations locales se coordonnent actuellement pour déposer auprès du gouvernement une demande de moratoire sur l'incinération, première étape pour mobiliser dans le sens d'une prévention et d'un traitement cohérent des déchets. En soutien à cette action nationale, diverses actions locales sont prévues, le rendez-vous à Paris étant fixé devant le ministère de l'Écologie, 20, avenue de Ségur, Paris 7^e, à partir de 11 heures, le samedi 30 novembre.

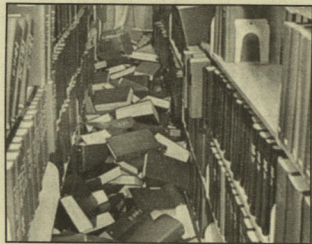
Bob

Contact: ICI-ROM,
c/o AVEC, BP 69
34401 Lunel cedex

VU DEPUIS PARIS, le débat sur la décentralisation de l'enseignement pourrait sembler n'être qu'un épisode de plus dans un feuilleton ennuyeux: tous les deux ou trois ans, un (nouveau) ministre de l'Éducation tente de moderniser un appareil scolaire obsolète, mais il s'oppose à des enseignants désespérément conservateurs, pour qui toute réforme – sauf toutefois l'augmentation du budget de l'Éducation – constitue une menace intolérable contre l'école républicaine, laïque, publique, gratuite et obligatoire.

Pourtant, à l'examiner depuis Bruxelles, où plane l'ombre des institutions et des lobbies européens et où l'État central s'est retiré de la sphère éducative depuis plus de dix ans, la question prend soudain une dimension beaucoup plus intéressante.

Remarquons tout d'abord que le mouvement de décentralisation n'est pas propre à la France. Celle-ci ne fait que rejoindre tardivement une évolution déjà bien avancée ailleurs. Dès 1994, un rapport de la cellule Eurydice sur l'éducation en Europe soulignait que « les réformes apportées à l'admini-



stration générale du système scolaire se résumait principalement à un mouvement progressif de décentralisation et de délégation des pouvoirs. Pratiquement, tous les pays concernés ont introduit de nouvelles réglementations qui déplacent le pouvoir de décision de l'État central vers les autorités régionales, locales ou municipales et de celles-ci vers les établissements d'enseignement. »

Ce constat est d'autant plus remarquable que les motifs censés justifier la décentralisation varient considérablement d'un pays à l'autre. Luc Ferry invoque l'efficacité et la lutte contre l'échec scolaire. En Belgique, la première vague de dérégulation, vers la fin des années 80, s'est faite explicitement au nom de l'austérité budgétaire. En revanche, la communautarisation de 1990 (attribution aux exécutifs flamand et francophone de toute l'autorité en matière d'enseignement) fut introduite au prétexte, si écule-

La décentralisation rime-t-elle avec la modernisation ou avec la marchandisation ?

mais si pratique dans notre pays, de l'autonomie linguistique.

Ailleurs, aux Pays-Bas par exemple, ce sont des arguments pédagogiques et de « proximité humaine » qui ont emporté la décision, alors qu'en Allemagne et en Angleterre le rejet des « bureaucraties » et la lutte pour l'élevation des « standards de qualité » semblent avoir été les motifs principaux. Face à des argumentaires aussi divergents pour une politique commune, on est en droit de se demander si, au-delà des discours de circonstances et des prétendues contraintes urgentes, la décentralisation ne répondrait pas à des déterminants plus profonds et plus puissants.

Depuis le milieu des années 80, les industriels réunis au sein de la puissante Table ronde européenne (ERT) ont commencé à déplorer que l'école soit dominée par « des pratiques administratives souvent trop rigides pour permettre aux établissements d'enseignement de s'adapter aux indispensables changements requis par le rapide développement des technologies modernes et les restructurations industrielles et tertiaires ».

« Dans la plupart des pays d'Europe, dit encore l'ERT, les écoles sont intégrées dans un système public centralisé, géré par une bureaucratie qui ralentit leur évolution ou les rend imperméables aux demandes de changement émanant de l'extérieur. »

En 1996, la commission Reiffers mise en place par la commissaire européenne à l'éducation, Edith Cresson, reprenait cette idée en expliquant que c'est « par une plus grande autonomie d'acteurs responsables clairement informés des missions qui leur sont confiées que les systèmes d'éducation et de formation pourront le mieux s'adapter. »

L'environnement économique qui s'est mis en place dans les années 80 et 90 est caractérisé par une très forte instabilité, un rythme élevé de mutations industrielles et technologiques, une réduction constante de l'horizon de prévisibilité économique. Ceci exige, tant de la part du système d'enseignement, que de ses « produits » – les futurs travailleurs et consommateurs –, un haut

degré d'adaptabilité. Ainsi, le premier grand moteur des mouvements de décentralisation de l'école en Europe est cette volonté commune de se doter d'un système d'enseignement plus flexible qui, par son autonomie et par le jeu de la concurrence, tendra à s'adapter plus rapidement et plus spontanément



aux besoins changeants de la production et des marchés.

En Belgique, par exemple, la communautarisation de l'enseignement a été suivie d'une longue série de mesures visant, dans chacune des communautés linguistiques, à augmenter cette capacité d'adéquation de l'école aux besoins économiques: réorganisation de l'enseignement supérieur en Hautes Écoles autonomes et concurrentielles, création de commissions de programmes à participation patronale pour l'enseignement technique et professionnel, réforme des programmes du primaire et du secondaire dans le sens d'un remplacement des savoirs par des compétences instrumentales, autonomie croissante des établissements d'enseignement à tous niveaux, etc.

Autre souci commun aux pays européens: la volonté de diminuer les budgets d'enseignement ou, à tout le moins, d'en freiner la croissance. En effet, l'exacerbation des luttes concurrentielles impose une spirale de « défiscalisation compétitive » et réduit ainsi les marges de manœuvre budgétaires des États. Là encore, la décentralisation de l'enseignement est utile puisqu'elle permet de réaliser plus facilement des économies. Non qu'une vingtaine de petites administrations seraient moins onéreuses qu'une grande. Mais il est assurément plus facile d'imposer des mesures de restriction à l'échelon local qu'à l'échelon national: on peut mieux les cibler et on évite les grands mouvements de résistance.

Ici aussi l'expérience de la Belgique est particulièrement éclairante. Le premier effet de la loi de communautarisation fut de programmer une diminution progressive des dépenses d'éducation en termes relatifs (en pourcentage du PIB). Les réductions de personnels et de moyens qui en ont découlé ont, très intelligemment, frappé les communautés flamande et française de Belgique en phase alternée: un coup au Nord, un coup au Sud. En 1990 et 1996, les professeurs francophones ont effectué deux grèves de plusieurs semaines. En vain, car leurs collègues flamands étaient en classe. En 1994 et 2000, ce fut au tour des éducateurs et des enseignants flamands d'arrêter le travail et, cette fois, les francophones furent en défaut de solidarité.

Dans une interview accordée au *Monde de l'éducation*, Anne-Marie Comparini, présidente de la région Rhône-Alpes, reprend à son compte ces deux objectifs majeurs de la décentralisation: flexibiliser le système et le rationaliser. « La régionalisation, la décentralisation, dit-elle, sont une nécessité. D'abord pour une raison qui tient à l'efficacité: le centralisme en vigueur dans notre pays coûte cher. Ensuite [parce que] nous devons répondre à des attentes nouvelles qui ne peuvent être prises en compte qu'à l'échelon local ».

On pourrait s'interroger: quelles sont donc ces « attentes nouvelles » qui nécessiteraient, aujourd'hui plus qu'hier, d'être gérées à l'échelon local? La culture commune que l'école doit faire partager serait-elle plus « locale » en 2002 qu'elle ne l'était en 1900? Les élèves de Marseille seraient-ils, aujourd'hui, plus différents de ceux de la région parisienne qu'ils ne l'étaient il y a cinquante ou cent ans? Non. Les « attentes nouvelles » ne se traduisent pas en contenus spécifiques mais en pratiques très particulières: partenariats et échanges avec les entreprises, développement de compétences et attitudes qui importent à « l'employabilité » des jeunes, processus d'orientation active, etc.

En conclusion, Anne-Marie Comparini se dit « favorable à un transfert complet et sans restrictions de compétences qui sont aujourd'hui du domaine de l'État [...] en transférant les moyens financiers et les ressources humaines ». Venant de la présidente de la troisième plus riche région de France (en PIB/habitant, après l'Île-de-France et l'Alsace), ces propos ne sont pas vraiment étonnants. Car le transfert de moyens financiers qu'elle propose entraînera inévitablement un accroissement des inégalités entre régions. Là, encore, la Belgique en a fait l'amère expérience. Les deux communautés



linguistiques reçoivent certes des dotations budgétaires équivalentes (en fonction du nombre d'élèves) et toutes deux ont souffert des réductions de moyens consécutifs à la décentralisation.

Mais pas de manière égale: la Flandre, plus riche, a pu compenser une partie des pertes grâce à sa fiscalité propre et, aujourd'hui, l'enseignement francophone accuse, dans tous les domaines, un retard par rapport à l'enseignement flamand.

Et comme vient d'en témoigner l'enquête PISA de l'OCDE, l'inégalité ne grandit pas seulement entre les deux régions. Elle croît également à l'intérieur de chacune

Miracle

SEPT hôteliers de Lourdes ont été condamnés par le tribunal correctionnel de Tarbes à des amendes. Ils avaient élaboré une combine pour avoir du personnel presque gratuit. L'école hôtelière de Poznan (Pologne) leur envoyait de jeunes stagiaires, supposés acquérir de l'expérience et, qui plus est, rémunérés. En réalité, une fois sur place, ils n'étaient pas déclarés, et se cognaient des 14 heures par jour pour 25 à 150 euros mensuels. Moyennant quoi, miracle: les bénéficiaires apparaissaient dans la caisse des tôleurs comme Marie à la Soubirou. Ces sept-là de pris, il reste 314 hôtels à Lourdes pour ranger les pèlerins. Combien d'esclaves encore ?

M. L.

Source: Cfdt magazine, novembre 2002

d'elles. C'est là le résultat, entre autres choses, des politiques déréglées de l'autonomie accrue permet d'accélérer la mise en œuvre.

Peut-on au moins espérer que ce danger de voir grandir la fracture sociale à l'école suscitera la mobilisation des gouvernants? Après tout, même en bonne logique de soutien à la compétition économique, il y a intérêt à instruire le plus possible tous les citoyens-producteurs. Détrompez-vous. L'évolution duale du marché du travail – 25 % des créations d'emplois concernent des diplômés d'université, mais 65 % ne réclament que des travailleurs non qualifiés – rend moins urgente, voire obsolète, la quête de démocratisation de l'enseignement ou la poursuite du mouvement de massification des années 50 à 80. Dès lors, l'augmentation des inégalités sociales dans et devant l'école n'est pas une « déplorable conséquence secondaire » du mouvement de décentralisation, mais elle constitue le troisième volet de la mise en adéquation des systèmes éducatifs avec les « exigences » de la très mal nommée « société de la connaissance ».

En France, comme ailleurs, les débats sur des questions aussi importantes que la décentralisation, l'autonomie des écoles, l'innovation pédagogique ou l'utilisation didactique des technologies de l'information et de la communication sont fondamentalement vicieux. Il est impossible de les trancher sans prendre en compte le puissant contexte global, qui est fait de dérégulation, de dualisation sociale, de réduction des budgets et de pressions allant dans le sens de l'instrumentalisation économique de l'école.

C'est ce contexte qui permet de comprendre pourquoi la décentralisation – qu'elle ait lieu en France ou ailleurs, qu'elle soit le fait d'un ministre de gauche ou de droite – doit nécessairement aller dans le sens d'une perte de qualité de l'école publique et, à terme, d'une marchandisation du système éducatif.

Nico Hirt

1. Eurydice, *Dix années de réformes au niveau de l'enseignement obligatoire dans l'Union européenne (1984-1994)*.
2. Table ronde des industriels européens, 1989, *op. cit.*, p. 7.
3. Table ronde des industriels européens, 1995, *op. cit.*, pp. 11-12.
4. Jean-Louis Reiffers, *Accomplir l'Europe par l'éducation et la formation*, rapport du groupe de réflexion sur l'éducation et la formation, décembre 1996.
5. *Le Monde de l'éducation*, octobre 2002.

Pour être informé des mises à jour du site, écrivez-nous : aped@skynet.be

Devenez collaborateur de l'École démocratique.

Envoyez-nous les informations importantes, originales, significatives... que vous aurez lues ou entendues.

Nous avons également un grand besoin de traducteurs (néerlandais, anglais, espagnol, allemand, italien, etc.), de correcteurs, d'infographistes. Toute aide, même la plus modeste, est la bienvenue.

Écrivez à aped@skynet.be

26 novembre : première étape vers la grève générale ?

MARDI 26 novembre, l'ensemble des syndicats FO de toute la fonction publique, la CGT (fonction publique d'État), la CGT-PTT, SUD, appellent à la grève. Ici ou là, des sections FSU ont d'ores et déjà répondu à cet appel. Cette journée coïncide avec la manifestation nationale des cheminots, tous syndicats confondus, et marque donc une volonté de convergence très saine des luttes.

Le 26 novembre, même si bien évidemment de multiples opérations de division et de diversion vont tenter de l'amoindrir (telle l'initiative « risible » des directions de la FSU, FEN, CFDT, etc. d'une manifestation nationale le dimanche 8 décembre), peut constituer un défilé comme l'avait été la journée de grève et de manifestation (FO et CGT) du 28 novembre 1995.

Il faut dire que l'enjeu est de taille : privatisation totale ou rampante (EDF, SNCF, Télécom, etc.), attaques frontales contre les retraites du public au nom de « l'équité », première étape obligatoire pour entraîner dans la foulée une nouvelle régression dans le privé (42,5 annuité, puis 45 comme l'exige le MEDEF), démantèlement des statuts nationaux par le biais de la régionalisation.

Partout en France se déroulent des « assises pour les libertés locales » qui, dans les faits, servent à entériner une contre-réforme déjà ficelée.

La France d'en bas, la proximité vantée par Raffarin, c'est de la communication, du vent.

Sur le terrain, chacun peut le constater, en fait de proximité, on ferme des lits d'hôpitaux, des maternités (celle de Paimpol par exemple), des écoles (six fermetures prévues à Rennes à la rentrée prochaine).

Les transferts de compétence vers les régions correspondront dans les faits au

qu'en 1491, la Bretagne fut agrégée à la France par mariage et non par voie de conquête. De ce fait, elle fut dotée d'un statut qui serait aujourd'hui dit d'autonomie. Celui-ci perdura jusqu'au 4 août 1789 ».

Quelle tristesse effectivement que cette nuit du 4 août qui vit l'abolition des privilèges

Corse aux Corses, la Bretagne aux Bretons ou la France aux Français d'ailleurs, très peu pour nous. Nous ne savons que trop que cette atomisation des droits, des statuts, des conventions collectives n'a qu'un seul but : diviser les travailleurs, détruire les acquis sociaux, nier la lutte des classes.



trionphe des féodalités. C'est la restauration des droits particuliers, des lois régionales, bref le retour à l'ancien régime. Madelin (« pays de Redon »), Méhaignerie (« pays de Vitry »), Hervé (« Rennes Métropole ») seront demain, plus encore qu'aujourd'hui, des petits seigneurs régnant sur leur fief. Citons un morceau choisi du « Manifeste de la décentralisation en Bretagne » concocté par le conseil régional. Il montre une vision de l'histoire pour le moins réactionnaire au sens strict du terme : « duché souverain jus-

des nobles et du clergé (abolition toute relative d'ailleurs)!

Comme le disait fort justement Jean, du groupe de Rouen, dans un article publié récemment dans *Le Monde libertaire*, cette régionalisation fera, de plus, le jeu du Front national, à l'image de la situation italienne et de sa ligue du Nord. Soyons clairs, les anarchistes ne sont pas et n'ont jamais été par définition des défenseurs de l'État. Mais nous ne confondons pas service public et État, ni fédéralisme libertaire et régionalisme. La

Notre responsabilité est donc de tout faire pour l'empêcher, par la clarté de nos positions et par notre action pour l'unité des luttes du public et du privé, dans un contexte de mise en place d'une « démocratie blindée contre les luttes sociales » et à la veille, peut-être, d'un nouveau bain de sang en Irak.

En ce sens, le 26 novembre peut être une étape importante.

Fabrice
groupe La Commune

Quand la France d'en haut condamne la France d'en bas

Pour la deuxième fois consécutive en cinq mois, le tribunal d'instance de Roubaix vient d'annuler ce mercredi 13 novembre 2002 les désignations de délégués syndicaux faites par la CNT au sein de la Redoute, ne reconnaissant pas de fait la représentativité du syndicat dans l'entreprise. Sur le plan financier, le tribunal condamne la CNT à rembourser les frais d'avocat engagés par la Redoute. Les neuf délégués syndicaux devront donc verser chacun la somme de 50 euros à leur patron et le syndicat CNT la somme de 200 euros, soit au total un remboursement de 650 euros (4263 francs).

Rappelons bien sûr que la CNT doit assurer elle-même ses propres frais d'avocat. Et n'oublions pas aussi que les SMIC des neuf délégués syndicaux sont depuis plusieurs mois amputés d'environ 150 euros (220 pour certains d'entre eux), la direction ayant décidé en toute illégalité de retirer de

La Redoute à Roubaix

leurs salaires les heures de délégations prises par les délégués CNT (un jugement aux prud'hommes aura lieu à ce sujet au mois de mars).

Par ailleurs, cette décision du tribunal tombe le surlendemain de l'agression physique dont a été victime dans les locaux de l'entreprise la secrétaire du syndicat CNT, Martine Pingot (celle-ci a été rouée de coups – certificat médical à l'appui – par un responsable syndical proche de la direction). Bref, l'acharnement anti-syndical continue de plus belle à la Redoute! Cette situation est intolérable. La CNT va

attendre quelques mois avant de procéder à de nouvelles désignations. En attendant, le travail syndical et le climat social sont de plus en plus difficiles au sein de l'entreprise. De plus, les élections de délégués du personnel et de délégués au CE approchent à grand pas et la CNT risque fort ne pas pouvoir être présente, ce qui serait un comble pour ce qui est aujourd'hui la troisième force syndicale de l'entreprise. Nous appelons tous les adhérents et les sympathisants de la CNT, et plus généralement tous les travailleurs et les démocrates que cette discrimination syndicale révolte profondément, à se mobiliser et à soutenir nos camarades de la Redoute.

Eric

CNT Lille-Roubaix-Tourcoing

Pour tout soutien financier :
CNT, 1 rue Broca, 59800 Lille
(chèque à l'ordre de la CNT).

Macédoine

Collectif pour les idées libertaires (KSI)

KOLEKTIV ZA SLOBODARSKA IDEJA est le premier collectif anarchiste de Macédoine. Nous sommes les auteurs du premier pamphlet anarchiste publié en langue macédonienne (en décembre 1999, quand nous avons commencé notre activité). Jusqu'ici, nous avons réussi à faire paraître quatre brochures avec des points de vue anarchistes sur des thèmes divers. Elles ont été diffusées à hauteur de six cents exemplaires. Nous croyons fortement à la possibilité d'une société anarchiste basée sur l'autogestion ouvrière (qui est la base du socialisme libertaire), sur la solidarité, l'aide mutuelle et la démocratie directe. Actuellement, nous donnons la priorité à la publication de textes anarchistes et libertaires inexistantes en langue macédonienne (nous avons ainsi traduit le livre d'Angel J. Cappelletti *La Theoria anarquista*. Et, très bientôt, nous publierons le premier livre anarchiste jamais écrit en langue macédonienne!). Nous mettons en place une propagande anarchiste radicale de contre-culture avec des affiches, des autocollants contre l'État, contre la militarisation et le centralisme étatique, contre les élections, le sexisme, le racisme, le fascisme, le capitalisme, la globalisation économique, le socialisme d'État et le réformisme!

Nous pensons que les systèmes étatiques quels qu'ils soient – politique et économique – ne peuvent pas déboucher sur le développement de la liberté humaine ni ne peuvent diminuer l'exploitation des êtres humains.

Nous ne croyons pas que la puissance d'une instance venue du haut de la société, avec pour principe un État statique, institutionnel, hiérarchique et répressif, puisse être d'une quelconque efficacité pour arrêter l'exploitation destructrice de la nature, des gens et des animaux.

La responsabilité individuelle et l'action directe sont nos bases idéologiques. Ainsi, du point de vue psychologique, nous croyons fortement que les relations autoritaires sont le fruit du besoin artificiel humain de pouvoir et de puissance, besoin qui mène plus sûrement à la catastrophe qu'à une amélioration du développement social. Les relations hiérarchiques et autoritaires sont mises en œuvre partout dans la société, à commencer dans l'éducation. Ces processus éducatifs, essentiels, sont caractéristiques de la politique d'État; ils sont porteurs des caractères hiérarchiques des relations humaines.

Les exemples sont visibles. Les orientations politiques et économiques des divers gouvernements déterminent fortement le processus éducatif, la production des biens et ils créent une société non viable. Nous souhaitons que les gens prennent conscience et s'unissent contre tout cela.

Aussi, nous voudrions coopérer avec tous les groupes anarchistes et libertaires et les individus « actifs » sur un plan affinitaire.

...

Nos prochaines activités seront essentiellement orientées contre l'impérialisme néolibéral qui doit être détruit par la puissance sociale majeure, le prolétariat. L'impérialisme néolibéral doit être remplacé par la pratique de l'autogestion, du socialisme libertaire et par les expérimentations de l'anarcho-syndicalisme qui nous mèneront vers une société libertaire et égalitaire.

Nos différentes luttes et nos buts sont fortement déterminés par les moyens que nous employons. Cela signifie que nous ne sommes pas fermés à la diversité des idées anarchistes, au contraire, nous voulons nous stimuler et nous inspirer de toutes les expériences théoriques et pratiques qui sont les nôtres.

SOLIDARITÉ, ÉGALITÉ, PAIX ET LIBERTÉ

KOLEKTIV ZA SLOBODARSKA IDEJA

Contact:

kolektiv_za_slobodarska_ideja@hotmail.com
slobodarska@ziplip.com
slobodarska@yahoo.com
slobodarska@hypocrisy.org

Campagne pour le logement au Canada

4 0000! L'an passé, plus de 40 000 locataires ont été expulsés de leur logement parce qu'ils et elles n'avaient plus les moyens de payer le loyer. Cela, en soi, est déjà révoltant pour avoir envie de s'impliquer sur le front du logement, et, pourtant, il ne s'agit là que de la pointe de l'iceberg.

Depuis au moins cinq ans, les comités logement et associations de locataires tirent la sonnette d'alarme: le Québec vit une crise du logement sans précédent. Pour faire court: un million de personnes, 40 % des locataires, survivent dans des foyers qu'ils arrivent à peine à payer. À cela s'ajoute la pénurie de logements qui sévit depuis deux ans et qui touche aujourd'hui dix-sept villes et muni-



En cabane au Canada. Sherbrooke, Nouvelle-Écosse, Canada. Cette élégante maison n'est pas autre chose qu'une prison. Bâtie en 1862, elle fut dévolue à cet usage sympathique jusque dans les années 60.

palités sur le territoire desquelles moins de 3 % des appartements sont vides.

Actuellement, les propriétaires immobiliers tiennent le bon bout du bâton. Et ils en profitent!

Cette année, ils ont envoyé des avis d'augmentations de loyer allant du double à cinq fois ce que la Régie du logement permettait. Quand vient le temps de louer un appartement, certains vont jusqu'à organiser des loteries ou des ventes aux enchères, la plupart discriminant allègrement (pas d'enfants, pas d'immigrant(e)s, pas d'étudiant(e)s, pas de jeunes, etc.). Des milliers de logements sont laissés à l'abandon – 100 000 taudis dans la belle province! – en attendant d'être vendus, au prix fort, pour être transformés en condos.¹

Il aura pourtant fallu attendre le 1^{er} juillet 2001, quand 400 familles se sont retrouvées à la rue à Montréal, pour que les médias comprennent qu'il ne s'agit pas d'un bluff et daignent s'intéresser sérieusement à la question et oser parler de « crise ». Remarquez, ce ne fut pas le cas de tout le monde: l'administration Bourque – l'ex-maire de Montréal – a nié jusqu'à la fin, c'est-à-dire jusqu'à son éviction du pouvoir lors des élections, qu'il y ait une « crise » dans la métropole. Heureusement, il y a une certaine résistance: à la base, une trentaine d'associations de locataires

et de comités logement du Québec qui s'activent dans les quartiers, essayant d'informer les locataires sur leurs droits et de les mobiliser (avec plus ou moins de succès). Plusieurs luttes locales et nationales partent de ces groupes. Des groupes radicaux mènent des actions spectaculaires, comme le squat du Comité des sans-emploi, à Montréal, l'été passé.

Les autorités tentent d'acheter la paix sociale à bas prix en promettant la construction de quelques milliers de « logements abordables » et en envoyant un chèque supplémentaire aux locataires les plus démunis. La

sait qu'il y a toujours un bâtiment vide qui pourrait fournir le logement nécessaire.

Pour exemple de ces initiatives, voici le texte d'appel à la mobilisation de la Convergence des luttes anticapitalistes à Montréal³, du 26 octobre:

Donnez-le ou défendez-le!

Aucun bâtiment ne devrait être vide alors que des personnes ne peuvent trouver un endroit à se loger. Les températures froides approchent et la crise du logement à Montréal n'est pas terminée. Les condos poussent dans le Sud-Ouest, de plus en plus de personnes n'ont pas de logement pour s'abriter durant l'hiver.

Au même moment, plus de 30 bâtiments demeurent inoccupés dans le Sud-Ouest seulement. Ces bâtiments devraient être des logements!

Nous ne regarderons plus indifférents des bâtiments se fermer au logement alors que des gens meurent de froid dans les rues de Montréal. Nous ne demanderons plus gentiment au gouvernement de construire plus de logement social dans notre quartier (quoique nous trouvons cela nécessaire!). [...] Nous ouvrirons ces bâtiments pour les gens qui en ont besoin.

Nous avons averti les politiciens et les propriétaires qu'ils peuvent: soit nous laisser occuper ces bâtiments, soit utiliser les moyens à leur disposition pour permettre aux sans-abri et aux mal-logés de trouver un toit dans un immeuble disponible.

Cette action se fait en coordination avec d'autres actions sous la bannière « Donnez-le ou défendez-le! » [...] dans des communautés à travers l'Ontario à l'appel de l'OCAP (Ontario Coalition Against Poverty).

Elle est organisée par le Comité de lutte sur le logement de la CLAC et marque le début d'une campagne plus large pour un accès universel au logement. Nos revendications:

– Construire 400 nouveaux logements sociaux dans le sud-ouest immédiatement.

– Établir un moratoire sur la construction de condos sur toute l'île de Montréal.

– Maintenir le canal Lachine en espace public.

– Établir le gel des loyers jusqu'à la fin de la crise du logement.

– Rendre légalement squatables tous bâtiments inutilisés et effectuer toutes réparations et installations pour l'eau, l'électricité et le chauffage aux frais de la Ville de Montréal.

Ontario Coalition Against Poverty

1. Petite tour d'appartements où vous pouvez devenir propriétaire.

2. Cette partie est l'introduction de la brochure *Des libertaires dans la lutte du logement* que vous pouvez commander (au coût de 3 \$ l'unité, chèque et mandat-poste à l'ordre de « Groupe Émile-Henry ») à l'Union locale de Québec (Fédération des anarcho-communistes du Nord-Est - NEFAC) a/s Groupe Émile-Henry, CP 55051, 138 St-Valier Ouest, Québec (Qc), G1K 1J0.

3. Pour plus d'information sur l'action à Montréal, contactez la Clac par e-mail: claclogement@yahoo.ca.

Le livre



Dossier réalisé par Hertje
Alliance libertaire, Bruxelles

libertaire en fête

CHAQUE ANNÉE, à l'occasion de Lire en fête, la librairie Publico sort de ses murs pour investir la rue Amelot. 300 à 350 personnes se retrouvent fraternellement autour des stands tenus par des éditeurs de livres et de revues, pour débattre avec des auteurs et dans la librairie pour visionner des films ou s'emplir les oreilles de contes du monde entier.

Cette année, nous avons décidé de donner à cette initiative une nouvelle dimension. Cette perspective nous trottait dans la tête depuis longtemps. Nous l'avons partagée avec le service librairie de la CNT-Région

parisienne, puis avec Radio libertaire et les compagnes et compagnons du Forum libertaire de Montreuil.

Grâce à Armand Gatti et à la Parole errante, nous avons pu investir, les 19 et 20 octobre, un espace à Montreuil.

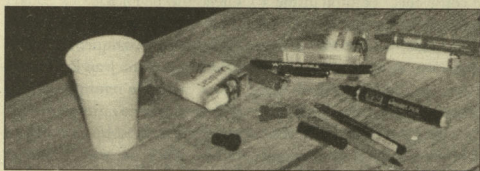
Pendant deux jours, plus de 1500 visiteurs se sont déplacés pour se parler et se connaître, pour rencontrer une quarantaine de maisons d'édition et autant d'auteurs.

Une réussite, donc, mais une réussite encore trop fragile par rapport à ce que nous pourrions, ce que nous devons faire pour développer une fraternité militante et poli-

tique forte et efficace face à la répression que met en place le pouvoir étatique. Une réussite que nous conforterons l'année prochaine en occupant l'espace de la culture libertaire, en nous regroupant dans l'unité à la base du mouvement libertaire, en rencontrant dans la fraternité et l'amitié les compagnes et compagnons sensibles à ces valeurs.

Et en 2003, une fête du livre libertaire à la mesure de nos espoirs ?

La librairie Publico



Dans les plumes

SOUS l'énorme toiture de la Parole errante, chez Armand Gatti, quelques-uns des quarante auteurs et exposants venus parmi les libertaires, les 19 et 20 octobre, pour fêter un livre libre ont empoigné le micro avec vigueur ou en douceur. Pour broser le contour de leur engagement d'auteur. Extraits d'un débat sur le fil.

Serge Livrozet ouvre le feu de sa voix chaude: « Écrire pour gagner sa vie ou la changer, voilà deux choses difficiles à mettre en œuvre dans une société libérale. Celui qui arrive à écrire ce qu'il souhaite et qui trouve un éditeur est rare. Car il y a des révoltes qu'on ne peut pas écrire. Personnellement, ma solution est de ne pas dépendre de l'écriture. Ce qui me permet de continuer à écrire des bouquins qui ne font pas toujours la part belle à l'idéologie dominante. »

Thierry Maricourt, entre autres, auteur d'une *Histoire de la littérature libertaire en France*, chez Albin Michel, pose alors calmement son opinion en parallèle: « Tous les livres que j'ai faits correspondent à un besoin, je les ai présentés aux éditeurs, certains ont été acceptés, d'autres pas. »

La réponse de Serge Livrozet fuse, la question de l'édition se poursuit:

« Si tu n'es pas diffusé comment survivre? Tu peux bien sûr toujours te diriger vers un petit

éditeur. Mais tu seras mal diffusé. » Tout est nuancé.

Armand Gatti, engoncé dans sa veste de cuir, tonne alors: « Je me sens mal à l'aise dans ce débat: beaucoup de compagnons ont voté pour la République. Or, qui a assassiné la Commune? La République! Et la question d'aujourd'hui serait de savoir comment survivre, donc de se conformer à cette République... »

L'auteur de *La Passion du général Franco par les émigrés eux-mêmes* continue à secouer l'auditoire avec la même vigueur:

« Nous sommes tous auteurs, nous devons tous nous exprimer. Nous allons créer un groupe où le talent et la motivation sont la conséquence de la prise de conscience. La question est: comment écrire? en sachant que l'écriture collective est le sommet de l'écriture individuelle. Je vous donne rendez-vous dans un an, lorsque le livre sera sorti. »

Avant d'annoncer la couleur: « Ce sera contre la société spectaculaire et marchande. »

Marie-Claire Calmus le rejoint:

« Je me demande s'il ne faudrait pas repenser la question, s'il ne faut pas aller jusqu'à réfléchir à la conception du profit matériel que nos livres nous apporte. La vraie question est-elle celle de la diffusion du livre? Bien, pourquoi penser que nous allons vivre de nos écrits. Nous devons aller

contre ça et nous diriger vers une société où tout le monde peut écrire, peindre, etc. Il ne doit pas y avoir de spécialiste. Soit nous voulons être vraiment subversifs. Soit nous rentrons dans le rang et nous cherchons à plaire aux médias et à faire de l'argent. L'idée de vivre de ses écrits est même dangereuse; cela signifierait que tant qu'on ne gagne pas d'argent notre pensée n'a pas de valeur. »

Thierry Maricourt intervient en contrepoint. Il espère, lui, bien vivre de l'écriture « sans exploiter personne. J'écris et suis édité chez Albin Michel et chez de petits éditeurs. Les grands éditeurs fournissent l'accès aux médias. Si je peux utiliser le système capitaliste pour faire passer mes idées, pourquoi pas? Mais nos idées ne vont pas se retrouver chez Lattès, par exemple. C'est pour ça que le soutien des petits éditeurs est très important. »

Serge Livrozet résume ces deux points de vue en un:

« Quand on est un auteur engagé, il faut être engagé dans la vie. Et donc faire des choix pour rester en accord avec soi. Un véritable auteur, un véritable peintre, en définitive, s'en fout de ne pas gagner sa vie. »

Philippe Bouquet, traducteur du polar suédois *La femme qui ressemblait à Greta Garbo*, boucle la boucle avec ses phrases toutes en rond:

« Même dans une société qu'on conteste, il y a quand même moyen de faire passer ses idées. Artistiquement. »

Car on en viendrait presque à l'oublier: l'écriture, c'est aussi un art. Un art qui nous interpelle, nous rend amoureux, nous réveille, nous choque, nous met en marche.

Car « lire est un acte individuel à portée collective ».

Barricades ressuscitées

Jacques Tardi

LES TOMBES du Père-Lachaise avalent le silence et la lumière d'automne. Jacques Tardi arpente les allées, parle du socialisme libertaire de la Commune de Paris. De ceux qui se sont battus pour elle et sont couchés ici: Jean-Baptiste Clément, le poète du *Temps des cerises*; Jules Vallès, la plume du journal *le Cri du peuple*. Dont le titre épousera le polar de Vautrin, une sombre histoire de vengeance somptueusement adaptée par Tardi dans une trilogie en noir et blanc. Peu avant cette promenade, la planche 41 du second tome, *L'Espoir assassiné*, était entamée dans la pénombre au milieu des dicos et ouvrages d'histoire.

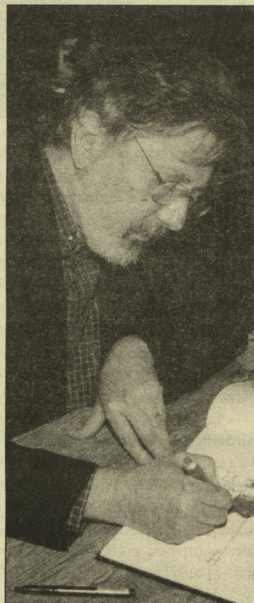
« Le Père-Lachaise est un très bel endroit notamment dans toute une vieille partie, précisément du côté du mur des Fédérés où 147 communards furent fusillés. On voit les racines des arbres qui soulèvent les tombes couvertes de mousse », détaille Jacques Tardi. « À cette beauté s'ajoute un aspect historique, puisque c'est ici que la Commune s'est terminée, en mai 1871. Il y a eu des chasses à l'homme et les versaillais tiraient, paraît-il, sur le cimetière... Ce n'est pas dans le roman de Vautrin, je vais le rajouter. »

Cette toile de fond se déroulera en format large – dit italien – à traits amples ou évocateurs, et rivalisera avec le panorama du Paris du XIX^e et celui des rues bouleversées. « Le plus intéressant, c'est la fin avec les scènes de combat de rue, les barricades », s'empresse-t-il. Mais les luttes sociales d'alors, la reprise en main des ateliers, l'autogestion, l'abolition de la guillotine... ne le cèdent pas pour autant au plaisir graphique: « La Commune est d'une grande actualité. Le citoyen

se rend bien compte qu'il est de plus en plus pénible, ambigu et voué à l'échec de confier ses intérêts à des hommes politiques quelle que soit leur appartenance », martèle-t-il en tirant sur sa clope. L'évocation de l'écrasement de la Commune par la troupe lève en lui une colère sourde:

« Il y aura 20 000 morts selon la préfecture de police. Durant une semaine, on va fusiller dans les marchés, dans les jardins publics, sur les quais de Seine. C'est un vrai massacre. On achève les blessés dans leur lit. Voilà une page d'histoire de merde de l'histoire de France, dont il faut quand même parler. » Mais au-delà de la tragédie sociale, c'est tout un travail contre l'amnésie que

Suite en page 8



Jacques Tardi



le dessinateur développe : « Ce qui m'intéresse, c'est de mettre les pieds dans le plat. Je me rends compte que la Commune n'est pas enseignée à l'école. On la passe vite. Alors que c'est honteux, c'est révoltant. »

Dans *Un autre futur*, la revue du syndicat anarchosindicaliste Communication, Culture et Spectacle de la CNT, Tardi précisait que l'adaptation d'un polar sur le thème de la révolte de Paris est le « meilleur moyen de parler de la Commune, plutôt que d'en faire l'histoire en bande dessinée, ce qui va emmerder tout le monde ! Il existe suffisamment de travaux d'historiens sur le sujet ».

Le réalisme le plus pointu reste de rigueur. Un travail impressionnant notamment a été réalisé sur l'argot, qui ranime ainsi tout un peuple oublié. Pour peu, on toucherait du doigt le Paris d'alors.

« Dans la vraie vie, on ne parle pas correctement. Et puis, il y a une

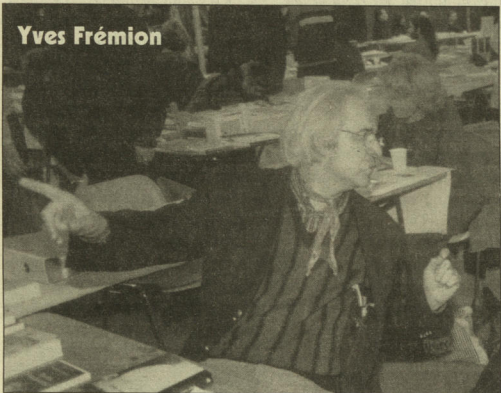
richesse incroyable dans l'argot. Deux Père-Lachaise désignent par exemple deux cafés « allongés ». J'ai connu un concierge, qui fréquentait un bistrot où j'allais. Ce type parlait entièrement en argot. Il y avait des moments où on était largué. On ne saisissait que le sens général de son truc mais c'était magnifique. »

Et la quête du détail va parfois se nicher jusque dans la crosse et la détente d'un vieux chassepot, extirpé du fond du bureau. Mais pas de panique, pas de grande manœuvre :

« On pourra toucher l'idéal libertaire en y travaillant quotidiennement, à un niveau personnel ou collectif sur le lieu de travail. »

Cela peut se faire très tranquillement, en se basant sur l'honnêteté et le respect des gens.

« Peut-être que je rêve. Mais j'y crois. »



Yves Frémion

LA MAIN qui signe les fameux « Tar ta la Récrém » de *Fluide glacial*, celle qui a apposé entre autres pseudos celui de Théophraste Épistolier, a rédigé de la SF, des romans et le *Guide de la bédé francophone*, publié en 1990, valse au-dessus d'un stand du Livre libertaire en fête. Elle ponctue la réponse d'Yves Frémion sur le sens d'une bande dessinée anarchiste.

« La bande dessinée n'est pas différente du reste de la littérature. Il y a toujours eu des BD libertaires. L'une des premières d'entre elles, *les Pieds Nickelés*, a d'ailleurs été créée au début du XIX^e siècle par un libertaire – un peu poujadiste, c'est vrai –, Louis Forton. »

Yves Frémion se lisse la moustache et se lance :

« La BD véhicule bien les idées. Ce n'est d'ailleurs pas assez utilisé. Des auteurs libertaires pourraient transmettre leurs opinions par ce canal-là. Il suffirait qu'ils travaillent avec des dessinateurs qui ne leur sont pas hostiles. Les albums de BD représentent un support moins cher, mais aussi un bon moyen de vulgariser notre conception de la liberté. »

La liberté, Yves Frémion l'habille de vert. « C'est le libertaire qui est devenu écolo. Avant que je n'entre chez les Verts, j'étais pas d'accord avec le vote. Mais à partir du moment où tout le monde peut se présenter, je me dis autant en

DANS CE CAFÉ proche de la rue Amélot, Jean Préposiet, emporté par le flux de son enthousiasme, laisse tiédir sa bière. De la densité du discours de celui qui déclare une « certaine sympathie pour le mouvement anar, sans en être » émergent les axes de force de la pensée anarchiste. L'auteur de *l'Histoire de l'anarchisme*, paru chez Tallandier, précise d'ailleurs qu'il a « voulu faire plus qu'une histoire : une philosophie ». Ne considère-t-il pas, par exemple, que les philosophes cyniques de l'Antiquité ont pensé et vécu en libertaires ? Sans oublier certaines hérésies médiévales et la Renaissance. Il entame d'un large mouvement du bras. « La force de l'anarchisme est de stimuler. » Un rôle éternel de mouche du coche ? « Je ne crois pas à l'avènement d'une société anarchiste, mais l'anarchisme est extrêmement précieux car il est le témoin de la liberté. Il est une partie de l'humanité, de son patrimoine comme de sa pensée contemporaine. »

Cette actualité, Jean Préposiet la déniche dans « l'antimondialisme et le mode d'organisation de ses structures. Là, certains font de l'anarchisme sans le savoir, comme M. Jourdain faisait de la prose sans le savoir. »

Une gorgée de bière et il délivre, les yeux pétillants, la clef de la vivacité des anarchistes : « C'est le seul mouvement qui ait tout misé sur le plaisir, le bonheur et la liberté. Aucun autre mouvement ou parti n'a misé sur le bonheur. Les autres ont toujours un côté répressif. »

Pourquoi une société libertaire ne pourrait-elle pas voir le

« Tout le monde a une réserve libertaire »

Jean Préposiet

jour ? La réponse ne se fait pas attendre :

« Chez l'anarchiste, il y a un lourd handicap : il est sincère. Alors que la politique, c'est le règne des combines, des compromis. » La voix de Jean Préposiet se fait plus grave. « Une autre faiblesse actuelle de l'anarchisme, c'est qu'il reste théorique quand le moteur est l'action. »

Très bien, mais que faire face à la guerre qui s'ébauche contre l'Irak ? Sans doute « revisiter les anciens et réactualiser leurs points de vue. Parce qu'aujourd'hui, on fait la guerre sans la déclarer. Avec des professionnels. La gauche est impuissante : la conscription a été supprimée et il n'existe donc plus d'objecteurs de conscience. Le capitalisme a supprimé ce qui provoquait les oppositions, il a absorbé la critique. Dans un sens, l'État-providence, c'est le pire ennemi des révolutionnaires, car la dialectique ne peut plus s'amorcer. Mais que faire ? On ne peut tout de même pas accepter la politique du pire. »

La lutte s'annonce difficile. « Pour autant, le mouvement libertaire est le fer de lance des mouvements révolutionnaires. Il est le levain de la révolution. »

Une révolution qui contiendrait une contradiction interne : « Si l'anarchisme englobe toute la société, il devient du même coup totalitaire. » On devine la quête de Jean Préposiet. La liberté nue. Une liberté qui l'a amené à s'intéresser à Baruch Spinoza, philosophe du XVII^e siècle. Pour Spinoza, la substance unique et

infinie est Dieu, la Nature elle-même. Mais ce Dieu-Nature-Substance est immanent. Il n'est donc pas question de transcendance ni de création originelle du monde par un dieu « extérieur », celui révélé et enseigné par l'Église. Tout individu serait une des expressions de la Substance et prolongerait donc pour lui-même la force débordante de la Nature créatrice. Il cherche à persévérer dans son être, à se réaliser toujours davantage, loin des normes imposées par les religions ou la politique. Ce germe d'un individualisme radical doit, cependant, être guidé par la véritable connaissance de soi, quasi psychanalytique, et le savoir philosophique comme connaissance de la Substance. La conscience d'appartenir au tout, qui en découle, offre la béatitude. Il s'agit d'un amour intellectuel de Dieu.

« Spinoza est un philosophe de la liberté politique, en quête de salut », estime Jean Préposiet. Cette quête ne rejoint-elle pas d'une certaine manière la recherche d'absolu des libertaires ? Dans un sourire, notre complice note qu'il y a « sans doute de la spiritualité dans l'anarchisme. Le christianisme reconnaît que ce qui compte c'est l'individu, qui a une âme achevée, parfaite. Et dans l'anarchisme, ce qui prime, c'est aussi l'individu. C'est son côté spirituel : son admiration et le respect de cette unité, de cette entité achevée. »

Et de conclure, à son tour philosophe : « Tout le monde a en lui une réserve libertaire, qui étouffe souvent par la contrainte sociale. Être libertaire, c'est la faire fructifier. »

Colonel en vert

répondu depuis longtemps : non, le fédéralisme ! »

Cette réflexion, une *Histoire du mouvement écologiste en France* la poursuit actuellement. Sortie de presse prévue pour 2003. « Je débute avec le géographe anarchiste Élisée Reclus. Il a ancré l'écologie dans les questions sociales et économiques. La fraternité sociale... aussi des idées écolos. Qui se marient très bien avec les idées libertaires. Dans ce livre, je rappelle l'influence des anars au sujet de la révocabilité des mandats, la parité... Mon idée est celle d'un changement radical mais avec des étapes dites réformistes. »

Curieuse ambition dès lors que celle de ressortir un cadavre du placard, en 1999, avec *Anarchiste. L'affaire Léauthier 1893-1894*.

« C'était la période des attentats. Léauthier a pris le premier passant riche et l'a poignardé. Pas de chance, c'était un ministre plénipo-

tennaire serbe. Comme sa victime n'est pas morte, Léauthier a évité la peine capitale. Et a donc été oublié par les anars. C'est d'ailleurs une période que le mouvement anarchiste veut oublier. Quelques mecs m'ont dit « Pourquoi tu veux raconter ça ? Parce que je suis d'accord avec les motivations, mais pas avec les moyens. Même si j'ignore comment j'aurais agi au XIX^e. »

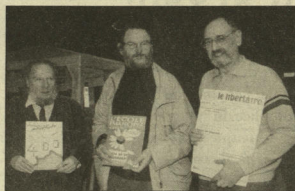
Dans un long sourire, Frémion se résume en empoignant un polar de la série des « Colonel Durruti », un pseudo – encore un – qui ranime le souvenir de la colonne emmenée en 36 par l'anarchosindicaliste Durruti face aux franquistes.

« *Berlin l'enchanteur* raconte l'histoire d'un groupe de terroristes des années 80. D'un côté, il y a les plus durs et, de l'autre, ceux qui se tournent vers l'écologie, la non-violence. C'est un peu mon parcours. »

Anarchisme de contrebande

Janine Marc-Pezet

La diversité des journaux : « l'Union pacifiste », « l'École émancipée » et « le Libertaire »



Contre la servitude volontaire

Serge Livrozet

« JE NE SUIS PLUS responsable du *Libertaire* depuis lundi soir. Les deux derniers numéros avaient été faits par celui qui vraisemblablement me remplacera (André Prudhommeaux). T'expliquer les raisons qui ont motivé ma démission serait trop long [...]. Je t'avoue qu'au fond, j'en suis soulagé : ma vie n'était plus tenable et les attaques des imbéciles m'épuisaient. »

Le Georges Brassens qui s'exprime ainsi dans une lettre du 12 janvier 1947 adressée à son ami Roger Toussenet surprend pour le moins. Cette missive et toutes celles publiées en 2001 par Janine Marc-Pezet, dans *Brassens. Lettres à Toussenet, 1946-1950*, nous dévoilent une facette bien différente du *Georges Brassens libertaire* présenté par Marc Wilmet, celui des articles rageurs et engagés.

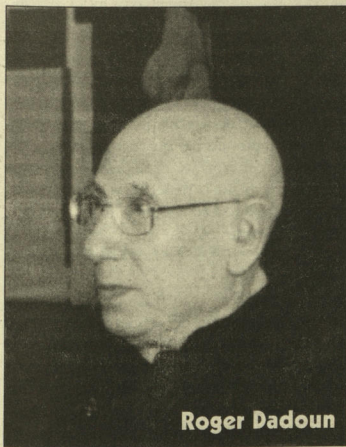
Par un invraisemblable concours de circonstances, Janine Marc-Pezet, entre autres responsable de l'Atelier Mémoire de Radio-France, auteur d'une *Anthologie du XX^e siècle par la radio* et coauteur de *Boby Lapointe*, est entrée en possession de ces documents.

« C'est bien dommage qu'on ne les ait pas découverts plus tôt. C'est grâce à Agathe Fallet qu'on les a trouvés chez Pierre Onténiente, le secrétaire de Brassens. Le tapuscrit était là, dans une enveloppe kraft. »

Avec ces pièces, on suit à partir de juin 1946 jusqu'à janvier 1947 l'évolution de Brassens dans la Fédération anarchiste et dans son organe, le *Libertaire* – qui deviendra le *Monde libertaire* en 1956. Et on suit surtout sa relation amicale avec Toussenet, rencontré quai Valmy, à l'ancien siège de la Fédération.

Cette correspondance révèle que huit des onze personnes que Brassens cite fréquemment à un titre ou un autre le milieu libertaire. Ce qui confirme si besoin en était ses nombreux liens avec le mouvement. Mais l'on s'étonnera dès lors du ton des lettres, des tensions très fortes avec l'équipe du journal de la Fédération.

« Brassens s'est trouvé bien avec les anars, mais il n'était sans doute pas anarchiste. Je le définirais plus comme un libre penseur. Lui et Prévert sont tellement libres qu'ils le sont peut-être trop pour être libertaires... », lâche Janine Marc-Pezet. Sourire en coin.



Roger Dadoun

Après son départ du *Libertaire*, il a pourtant encore l'intention à la mi-juillet 1948 de faire partie d'un journal titré *L'Anarchiste* qui serait l'expression du fédéralisme intégral. Début août 1948, il espérait d'ailleurs l'apport périodique d'un Breton ou d'un Camus. C'est dire si l'idéal le portait encore.

Une citation du chanteur mentionnée en introduction du livre de Janine Marc-Pezet précise utilement les choses :

« J'ai milité vers l'âge de 23-24 ans. C'est surtout la morale anarchiste qui était la plus proche de ce que je croyais, de ce que je pensais : un goût de la liberté, un refus de l'armée, de l'autoritarisme, un refus de la loi, le besoin pour l'homme de gérer ses affaires lui-même. C'était plus ça ! Mais je n'ai pas poussé très avant quand je me suis aperçu que ces idées me convenaient ; j'en suis resté là ! »

Le lien avec le milieu ne se rompra pas tout à fait. Marc Wilmet nous rappelait d'ailleurs que Brassens soutenait discrètement le journal. « C'est un fidèle. Il a une tendresse, même avec les cons comme ils les appellait affectueusement », explique Marc-Pezet.

Brassens un libre penseur ? Et sa vilaine réputation de misogynie ?

« Brassens aimait bien s'amuser avec des clichés et égratiner ce qu'il aimait. Donc aussi les femmes. Il aimait jouer les machistes. »

Les lettres abondent dans ce sens, elles qui parlent de « Grobidon » pour désigner la maigrichonne Jeanne, son hôtesse de l'impasse Florimont. L'antiphrase, comme un voile de pudeur.

« Quant aux chansons grivoises, c'est une forme de liberté, il a chanté les plaisirs. Il a entrouvert des portes. Sa démarche était poétique : il ne donnait pas de leçons. »

Et, cependant, le poète a été mis à l'index. « Brassens est un exemple de censure. C'était disais-on pour ses gros mots. Mais en fait c'était pour ce qu'il véhiculait. Dans les tiroirs de Radio-France, j'ai retrouvé le *Gorille*, qui dénonce la peine de mort. Mais aussi les *Bancs publics*, une chanson d'amour. On pourrait se demander pourquoi. »

Première victime de l'absurdité des ciseaux de la bienséance ? Qu'en pense une dame des médias de la situation actuelle ? « Avec *Rose Bonbon*, je me suis beaucoup interrogée sur la censure. Comme le monde s'emballe, peut-être faut-il prendre des précautions... Sans confondre pour autant le fond et la forme. »

Fond et forme évoluent, gardiens de l'ordre moral aussi. Les flics ne viendront-ils pas eux-mêmes protéger tonton Georges « à la sortie de ses concerts, lui qui leur tapait dessus dans ses chansons » ? Et si le paradoxe était plutôt du côté du chanteur... « Non, la vérité, c'est qu'il arrivait à voir l'homme sous l'uniforme. Ce qui l'intéressait, c'était l'individu. »

Un homme libre, qui valait bien une exposition. « Mon pied de nez à l'ORTF a été de pouvoir réaliser une expo avec fiches de ses chansons censurées. Genre : la radio reconnaissante. »

VOLEUR par nécessité, puis par défi, Serge Livrozet s'est devenu par conviction. Arrêté et jugé, il a été condamné pour « crime » contre la propriété. À sa sortie de prison en 1972, il a fondé le Comité d'action des prisonniers avec Michel Foucault, auteur de *Surveiller et Punir*. Un an plus tard, il signait *De la prison à la révolte*¹. Depuis, *Diego ou la vie d'un chien de guerre*, *la Dictature démocratique*, *L'Empreinte*, etc. ont rejoint son premier essai. Rencontre, entrelardée de citations.

Le Monde libertaire : Le « tout-répressif » du ministre de l'Intérieur français, Nicolas Sarkozy, va-t-il, selon toi, engendrer une levée de boucliers ?

Serge Livrozet : Je ne pense pas : plus la répression est grande, plus les chaînes sont lourdes, moins il y a de révolte. Du moins de la part de ceux qui ont quelque chose à perdre. C'est le problème de la « servitude volontaire » dénoncé par La Boétie. Mais, c'est vrai que si tu mets un SDF en taule, il va se dire : « Autant tenter ma chance. » Cependant, l'infraction est une barrière impossible à lever pour la plupart d'entre nous. Transgresser, c'est se mettre en marge, s'isoler : c'est ce qu'on nous met dans le crâne depuis la naissance. Les prisons, par exemple, étaient à l'intérieur des villes afin que leur vue fasse peur à ceux qui sont en liberté ; maintenant elles sont à l'extérieur puisque la télévision nous informe qu'elles existent. La répression s'adapte.

Le Monde libertaire : En tant qu'ex-taulard, que t'a inspiré la libération de Maurice Papon ?

Serge Livrozet : Très honnêtement, je m'en suis foutu. Pour moi, la prison ne sert à rien. D'ailleurs, si on avait l'intention d'incarner Papon, il fallait le faire en 1962 lorsqu'il était préfet de la Seine. Si tous les prisonniers âgés avaient les mêmes moyens financiers que lui, ils seraient déjà libres. Mais Papon est défendu par des gens qui ont pignon sur rue. Par ailleurs, quand des gens comme Bernard Tapie sont foutus en prison, ils ont accès aux médias. Les autres détenus sont ignorés, oubliés.

Le Monde libertaire : Les médias ont révélé que Patrick Henry – qui avait évité la peine de mort grâce à une défense magistrale de Badinter, son avocat – a été chopé avec quelques kilos de haschich. Est-ce un « échec de la réinsertion » ?

Serge Livrozet : L'acte de Patrick Henry était un crime odieux. Il réclamait une rançon en échange de la vie d'un enfant... qu'il avait déjà tué. Il était complètement inféodé aux valeurs matérielles qui lui enlevaient toute capacité de se rendre compte de l'horreur de son geste. Il n'a pas compris qu'un être humain n'atteint pas l'humanité avec les seuls moyens financiers. La prison n'a fait

qu'accentuer sa déformation d'optique. Henry n'est pas le cas d'un voleur révolté parce qu'il n'y a pas de message dans son geste. Quand il verra que le malaise ne provient pas de la non-possession, il ira voir un psy.

Le truand est un homme de droite à qui sa naissance, misérable en général, n'a laissé que le brigandage comme moyen de se tailler une place au soleil. Si la société lui avait donné toutes ses chances dès le départ, il y a fort à parier qu'il ne l'aurait jamais contestée. Le révolté, en revanche, peut voir le jour n'importe où, dans n'importe quel milieu. C'est simplement la société en tant que telle qui ne lui revient pas.

Le Monde libertaire : Isaac le pirate en BD, des textes sur la flibuste republiés aux éditions Phébus... Que penses-tu de la surabondance de ce thème dans les librairies ?

Serge Livrozet : Les hors-la-loi sont d'autant plus fascinants quand on a plus rien à en craindre, qu'il s'agisse de François Villon, de Mandrin ou des pirates d'hier, ou des bandits en taule d'aujourd'hui. Chez le voleur, ce qui est subjugant, c'est que ce gars gifle cette société qui nous opprime : il a une capacité de rébellion. Et ce n'est pas la soumission, mais la révolte qui fait avancer le monde. S'il n'y avait pas de révoltés, les esclaves ne se rendraient pas compte de leur état.

Le Monde libertaire : Esclaves de quoi ?

Serge Livrozet : Qu'est-ce que la loi ? La loi est l'émanation du pouvoir en place, d'un État bourgeois, des patrons. Si ça ne tenait qu'à moi la loi serait le droit au logement et à une nourriture correcte pour tous. La vraie justice sociale est immanente, elle est au-dessus des lois, des tribunaux. Une société juste, honnête, fraternelle, à lui mettre sous les yeux, voilà ce qu'il faudrait avoir tout pour ramener le voleur à une vue plus morale des valeurs du système.

Le Monde libertaire : Dans la pègre, des règles existent aussi. Elles sont même sévères.

Serge Livrozet : On a tous besoin d'un « clan », d'une famille. Ces règles s'imposent de fait parce que vivre en communauté en réclame. Une différence cependant : le milieu a besoin de s'imposer d'autres règles pour résister à celles de notre société. Chez le voleur, le bien n'est pas le respect de la morale sociale, mais celui d'une certaine manière de vivre en marge ; le mal n'est pas de contrevenir à la loi mais d'enfreindre un code tacite de l'honneur, qui trouve sa source dans une observation rigoureuse de la parole donnée.

Le Monde libertaire : Tu as écrit *Nice baie d'aisance*, un des volumes du Poulpe. N'est-ce pas une contradiction pour un ex-voyou d'écrire un polar où le héros est un flic ou un « privé » ?

Serge Livrozet : « L'art est toujours au service d'une classe », a dit Mao. La question est de savoir à quelle classe tu veux appartenir. Je défends la mienne, même si j'en suis sorti. Le Poulpe, j'en ai fait un anticarcère. Le roman noir a le cul entre deux chaises : il aura plus de possibilité de s'engager sur le terrain des idées, le polar pur est surtout un divertissement. J'espère que j'apporte quelque chose quand j'écris. Que je participe à la libération des femmes, par exemple. Le révolté désire de toutes ses forces le progrès matériel pour tous, mais il refuse que ce soit au prix d'un esclavage moral pire que la soumission physique.

1. Réédité chez l'Esprit frappeur, 1999.

Noël Godin : Noël, gredin

« C'EST la première fois que je suis traîné devant un tribunal », lâche, amusé, Noël Godin. Deux jours après sa condamnation, le 11 octobre, par la présidente de la XIV^e chambre correctionnelle de Paris pour « violences volontaires avec préméditations » sur Jean-Pierre Chevènement lors du Salon du livre de Paris, le coauteur de *Grabuge, dix réjouissantes façons de planter le système*, revendiquait avec la même fougue ses entartages dans sa demeure bruxelloise, à Saint-Josse.

« C'est la première condamnation de la section belgo-française de notre Internationale », précise-t-il avant de s'emballer : « Nous constituons une véritable internationale sur le mode bakouninesque : pas de chef, pas de bureaucratie. Je ne suis que le porte-parole, pas le capitaine de la fibusterie. Dès lors que nous passons à l'attaque, nous cernons notre proie. C'est comme les pirates. »

Les mots de la fibuste reviennent en ressac. Une faiblesse pour le thème ?

« Les pirates appartiennent à l'imaginaire des gens. Même si la plupart ignorent à quel point certains pirates ont été extrêmement révolutionnaires. Comme Misson qui créa Libertalia, une île d'où le pouvoir et l'argent étaient bannis. »

Ces individus à la jambe de bois et à l'œil en berne n'étaient-ils pas de beaux parasites d'une société et des capitalistes à la sauce aventuriers ?

« Non, ils attaquaient des navires marchands. N'avaient de compte à rendre qu'à eux-mêmes, partageaient le butin également et élisaient leur capitaine. Les pirates constituaient de petits groupes qui traversent l'histoire en s'associant et se dissipant. Ils préconisaient les microcommunautés anars. Et préfiguraient en même temps les rapports dans une société libre. »

Un étrange miroir s'ébauche entre l'Internationale pâtissière et les hommes du pavillon à tête de mort. Surtout lorsque Godin pointera sa bibliothèque : « Absolument tous mes livres ont été volés ou escroqués. »

Retour à la case départ.

« Chevènement était en tête de notre liste noire à cause de sa répression contre les sans-papiers. »

Ne reste-t-il pas étonnant d'utiliser ce geste violent dans le Salon du livre, royaume des mots ?

« Je considère que quel que soit le théâtre du crime, il faut être clair et net », réplique un Godin très sérieux. Qui reprend badin : « J'ai trouvé fantastique de démontrer qu'un gamin solitaire pouvait entarter un détenteur d'autorité, les doigts dans le nez. »

La bande des Entarteurs aux accents anars ne tombe-t-elle pas dans le piège des avant-gardes éclairées qui défendent les faibles (ici, les sans-papiers) sans demander leur avis ? Un ange passe.

« À peu près tous les utopistes sont effrayants parce qu'ils veulent nous imposer le bonheur. Nous, nous ne souhaitons que la fin du vieux monde. On verra du la société à reconstruire ensemble. Je ne demande qu'à me fondre avec mes amis dans le mouvement social : que les exploités se soulèvent. Nous voulons démontrer qu'aucune ordure

dirigeante ou décideuse n'est à l'abri des colères des petits sacrifiants. Les anars de bistrot se font complice du système s'ils ne ripostent pas. »

Quelques-unes des *Dix réjouissantes façons de planter le système* sont aussitôt sorties du sac à malices :

« Il y a toujours moyen de nuire à son employeur de manière perfide ou drôle. En chipotant dans les ordinateurs, en jetant des tôles dans les machines. »

Que pense le chroniqueur de films du panorama télé ?

« En France, se met en place un ordre moral néo-pétainiste. Il faut guerroyer impitoyablement contre toutes les formes de censure. Même contre celle des films de cul, qui sont bien souvent machistes : toute forme d'interdit est mauvaise. »

Au rayon cinéma :

« Être et avoir se dégoille dessus. Un prof qui se veut plus ou moins non autoritaire et qui en définitive inculque à ses élèves tout ce qu'il est tenu de leur apprendre... Il est incroyable que l'ensemble de la critique soit émue. Ce type d'enseignement nous sodomise en douceur. »

Mais l'affiche est sauvée :

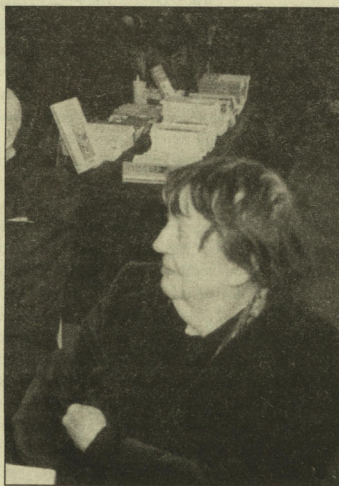
« Mikael Moore – et son *Bowling for Columbine* qui dénonce le lobby des armes aux USA – est un bon exemple d'utilisation fibustière des médias, sa résolution est totale. Il a très bien expliqué dans ses interviews qu'il arrivait à nuire tout seul au système américain parce qu'il n'a pas peur quand beaucoup de gauchistes s'autocensurent. Ou diabolisent les médias. Noam Chomsky, lui, arrive à les détourner au profit de l'anarchisme. »

Vers où balance le cœur de Noël, dans l'anarchisme ?

« La querelle entre individualistes et collectivistes est idiote. J'ai toujours été des deux côtés. Individualiste avec Zo d'Axa et Stirner. Et collectiviste, tout en crachant sur les anars missionnaires et curés comme Proudhon et Kropotkine. »

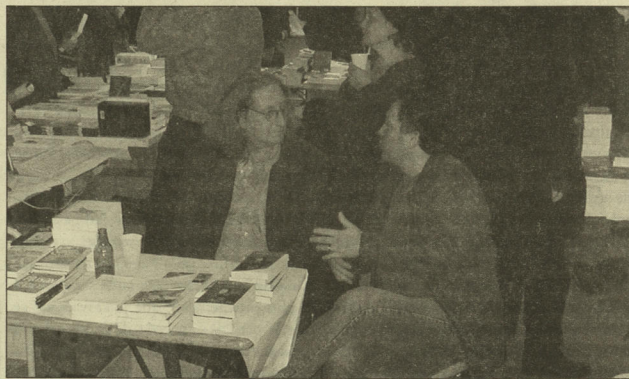
L'anarchisme est-il de saison pour les altermondialistes ?

« Avant tout, il m'a toujours semblé indispensable de se battre dans la joie de vivre, dans la démesure. Mettons notre vie en aventure, en gags. Qu'on essaye de vivre ce qu'on aime le mieux dans les films qu'on aime le plus. La vie a le potentiel de la fiction. »



Geneviève Pastre

Pierre Drachline et Philippe Maurice



Jean-Manuel Traimond, globe-rieur

« UN ARGUMENTAIRE, un arsenal... » mentionne le site Internet de l'Atelier de création

libertaire à propos de la publication du *Trésor des méchancetés. Anthologie d'humour à l'usage des anarchistes* de Jean-Manuel Traimond. Nous écrivions plutôt : « un sourire en forme de ligne ». Car Jean-Manuel soupèse ses phrases à nuire tout seul au système américain parce qu'il n'a pas peur quand beaucoup de gauchistes s'autocensurent. Ou diabolisent les médias. Noam Chomsky, lui, arrive à les détourner au profit de l'anarchisme. »

Vers où balance le cœur de Noël, dans l'anarchisme ?

« La querelle entre individualistes et collectivistes est idiote. J'ai toujours été des deux côtés. Individualiste avec Zo d'Axa et Stirner. Et collectiviste, tout en crachant sur les anars missionnaires et curés comme Proudhon et Kropotkine. »

L'anarchisme est-il de saison pour les altermondialistes ?

« Avant tout, il m'a toujours semblé indispensable de se battre dans la joie de vivre, dans la démesure. Mettons notre vie en aventure, en gags. Qu'on essaye de vivre ce qu'on aime le mieux dans les films qu'on aime le plus. La vie a le potentiel de la fiction. »

Le goût du voyage, de l'échange l'a poussé à vivre de 1976 à 1980 à Christiania, le célèbre squat de Copenhague, fondé cinq ans plus tôt. De cette aventure, il ramène les *Récits de Christiania*, publié en 1994 par l'Atelier de création libertaire.

« J'ai fait de nombreuses interviews, car je voulais le bouquin objectif, ne pas cacher les défauts. Ce squat est l'une des meilleures validations de l'anarchisme, même si les mille habitants de tout poil ne le savent pas. Ce village fonctionne grâce à des réunions très fréquentes, sans chef. La seule chose qui grince, c'est la présence d'argent dû au fait qu'on vit au sein d'une grande ville. Mais



c'est une bonne chose que des non-anars fonctionnent comme ça. »

Et le nom du squat, pour le moins ambigu ? « Oh ! C'est une vanne en rapport avec le nom de la ville. Il n'y avait que très peu de chrétiens, Dieu soit loué. »

Jean-Manuel Traimond a approfondi sa démarche en rassemblant en 1995, chez le même éditeur, les histoires des minorités réprouvées du pays du Soleil-Levant. *Le Japon mal rasé* dénonce entre autres l'ostracisme social dont sont victimes les Coréens et les *burakumin*, sorte d'intouchables qui exercent des métiers de la mort (bouchers, fossoyeurs, etc.). Ce livre rappelle aussi l'existence des clochards et des journaliers alcooliques du bas quartier d'Osaka, surveillés par caméras. Et se penche plus spécialement sur la persécution politique des anarchistes, avec notamment les meurtres de Kotoku Shusui et d'Osugi Sakae, en 1911 et 1923. La face cachée du soleil, en somme.

Faut-il encore mentionner sa traduction d'une anthologie des articles de Paul Goodman, *la Critique sociale*, et sa participation à *Réfractifs*, revue non organisationnelle de recherches et d'expressions anarchistes, pour réaliser que sous son sourire, Jean-Manuel explore, ardemment et librement, pays et mots.

FRANCE: *le patriarcat rétablit ses positions*

AU PRINTEMPS 2002, l'ex-gouvernement Jospin a fait adopter une loi relative à l'autorité parentale qui portait un coup très dur à l'autonomie juridique et à la sécurité matérielle des femmes ayant des enfants. Cette réforme s'inscrit pour nous dans le contexte juridique, philosophique et idéologique de ce que les féministes néerlandaise et britannique Selma Sevenhuijsen et Carol Smart appellent un processus de « reconstruction patriarcale ». La loi relative à l'autorité parentale instaurée le 4 mars crée les changements suivants:

Elle étend l'autorité parentale à tout parent biologique, qu'il y ait eu ou non vie commune avec l'autre parent.

Elle supprime l'obligation qui incombait au tribunal de reconnaître une résidence habituelle à l'enfant. La nouvelle loi autorise un juge à accorder et même à imposer un régime de résidence alternée.

Elle instaure pour la résolution des litiges un régime de médiation familiale, auquel des parents peuvent être soumis contre leur gré.

Elle enjoint aux juges d'imposer une continuité du lien de l'enfant avec chacun de ses parents biologiques, une clause qui risque d'aggraver les cas de violences répétées sur enfants, où des mères n'arrivent pas à faire déroger les tribunaux aux prérogatives paternelles. (*Enquête du Collectif féministe contre le viol*, 1998; dossier Mères en Lutte, 2000).

Le texte de la nouvelle loi

La loi rappelle la définition juridique, très vague, de l'autorité parentale – « un ensemble de droits et de devoirs dont la finalité est l'intérêt de l'enfant » (art. 371-1 du Code civil) – et actualise l'intention du gouvernement que tout parent biologique en soit désormais systématiquement investi. Pour ce faire, le gouvernement a supprimé l'exigence de vie commune qui limitait jusqu'alors les « droits » de certains pères peu investis. La loi accorde maintenant un an à n'importe quel parent pour reconnaître « son » enfant et bénéficier de ce fait du pouvoir sur le parent qui en prend soin au quotidien, après comme avant la rupture.

Pour cautionner ce transfert unilatéral au père biologique d'une autorité sans égard pour ses comportements passés, à l'intérêt de l'enfant ou à quelque partage réel avec la mère, et sans doute pour suggérer qu'il travaillait à instaurer l'égalité plutôt qu'à restaurer un pouvoir patriarcal traditionnel, le gouvernement Jospin a opté pour la légalisation de la résidence alternée, sans considérer l'âge ou la dynamique de l'enfant, une

formule pourtant rejetée comme contraire à l'intérêt de l'enfant dans les législations de 1987 et 1993.¹ La nouvelle loi stipule que « la résidence de l'enfant peut être fixée en alternance au domicile de chacun des parents, ou au domicile de l'un d'eux » (art. 373-2-9).

Les pressions menées en faveur d'une banalisation du régime de résidence alternée à la demande du père s'expliquent sans doute par les avantages de cette formule pour le parent le plus riche, qui est habituellement aussi le moins impliqué dans le soin aux enfants. En effet, la promesse de résidence alternée entraîne le partage des avantages sociaux et fiscaux liés à l'enfant, ainsi que des allocations familiales. Il entraîne surtout la diminution voire la suppression de toute pension alimentaire versée pour les enfants, un enjeu financier et symbolique énorme pour les pères revanchards regroupés en lobby.

Autre victoire pour les pères: à leur demande, la nouvelle loi entrave désormais la mobilité géographique du parent gardien, une arme redoutable entre les mains d'un conjoint agresseur ou harcelleur:

« Tout changement de résidence de l'un des parents, dès lors qu'il modifie les modalités d'exercice de l'autorité parentale, doit faire l'objet d'une information préalable et en temps utile de l'autre parent. En cas de désaccord, le parent le plus diligent saisit le juge aux affaires familiales qui statue selon ce qu'exige l'intérêt de l'enfant. » (art. 373-2.)

Enfin, la loi fait entrer la médiation familiale, c'est-à-dire une privatisation de fait des questions familiales, dans le Code civil: « À l'effet de faciliter la recherche par les parents d'un exercice consensuel de l'autorité parentale, le juge aux affaires familiales peut leur proposer une mesure de médiation et, après avoir recueilli leur accord, désigner un médiateur familial pour y procéder. Il peut aussi leur enjoindre de rencontrer un médiateur familial qui les informera sur l'objet et le déroulement de cette mesure. » (art. 373-2-10.)

Les implications de la loi

La loi relative à l'autorité parentale a pour principal risque de marginaliser le critère jusqu'alors prédominant de l'intérêt de l'enfant dans les décisions relatives à la garde et au droit de visite.

En effet, le texte recentre le droit du divorce sur la notion traditionnelle d'autorité parentale. En fait, on peut parler d'autorité paternelle puisque le but avoué des auteurs de cette réforme est bien de restaurer la place du père:

« ... trop d'enfants de parents séparés ne voient plus leur père ou ne le voient qu'épisodiquement [...] soutenir l'exercice conjoint de

la parentalité en veillant à ce que le père prenne toute sa place. »²

La loi reconnaît à présent sans restriction à tout parent biologique le droit d'avoir accès à un enfant qu'il a conçu et de participer à son éducation; la seule exigence requise est la simple reconnaissance de l'enfant avant son premier anniversaire.

Cette généralisation laisse présager de très nombreux abus, dont aucun n'est envisagé par ce texte de loi et dont l'enfant risque d'être la première victime, en l'absence de recours efficace face aux nouvelles prérogatives paternelles. Pensez aux conséquences pour les quelque 20 % de familles déchirées par la violence conjugale ou d'un inceste et pour qui le divorce est l'unique échappatoire.

Selon la loi relative à l'autorité parentale, la résidence alternée pourra bien sûr être librement choisie – ce sera sans doute le cas des parents habitués à un réel partage des tâches – mais elle pourra également être imposée, au gré d'un juge réticent à trancher ou à la demande d'un seul des parents, sans égard pour son expérience ou son désir réel de s'impliquer dans la prise en charge de l'enfant.

Une égalité factice

On pourrait dire qu'au fond les droits de l'enfant, pourtant garantis par la convention internationale de New York signée par la France en 1990, viennent d'être déplacés en France par un « droit à l'enfant » pour les pères. En effet, la nouvelle loi prétend répartir également l'enfant entre les parents biologiques, en ne considérant ni la sécurité, ni les besoins, ni l'intérêt réel de l'enfant. Elle ignore à la fois la complexité, l'évolution et la diversité des situations familiales, ainsi que l'importance du travail concret de soin aux enfants, occulté par une réforme essentialiste, alors qu'il arrive souvent que des parents non biologiques mais sociaux fassent autant sinon plus que le « géniteur » masculin.

Solutions faussement équitables, les prétendues panacées de la médiation familiale et de la garde alternée permettent désormais aux fonctionnaires de l'appareil judiciaire de fermer les yeux sur les mérites et les besoins des uns et des autres, surtout si la résidence alternée est le régime préconisé par l'État et les médiateurs familiaux:

« La Commission a souhaité qu'en cas de désaccord des parents sur la résidence de l'enfant, la priorité soit donnée à la formule de la garde alternée. »³

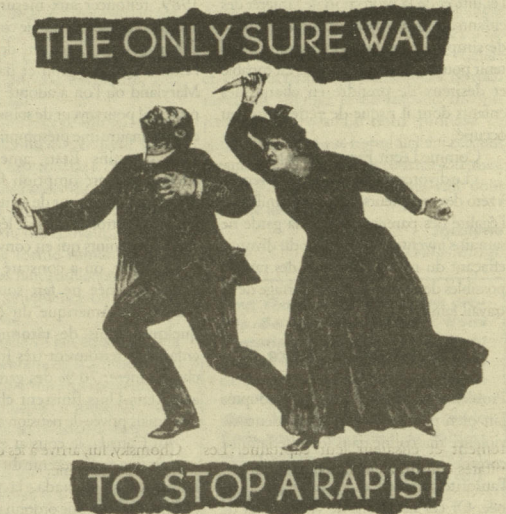
La promesse du partage

La formule de la garde partagée reste une formule très critiquée. L'expérience internationale démontre

que la garde conjointe, juridique ou physique, entraîne des dépenses accrues, une mobilité réduite, du harcèlement et des litiges continus entre ex-conjoints, notamment en cas de violences masculines préalables à la rupture.⁴ Auteure d'une étude de terrain auprès de couples ayant choisi cette formule, la sociologue québécoise Denyse Côté a noté que les mères, malgré des ressources moindres, consentent à plus de dépenses pour leurs enfants que les pères, qui tendent à se désintéresser de leur progéniture, même dans ce régime de pré-

que la nouvelle loi permettra aux conjoints agresseurs de leur compagne ou de leurs enfants de garder tous leurs « droits » sur ces personnes au moyen d'une autorité parentale « conjointe », assortie ou non d'une résidence alternée, le père demeurant libre d'utiliser cette revendication comme menace dans sa négociation du divorce.

Si l'on tient compte de la réduction/suppression des obligations alimentaires à la faveur de la résidence alternée et des avantages sociaux et fiscaux accaparés, il appert que, sous un vernis idéolo-



tendue participation équitale. Côté conclut:

« Les nouveaux discours sur le partage égal rempliraient une fonction de justification, masquant un partage inégal. En effet, la répartition inégale des coûts d'entretien de l'enfant, [...] la répartition inégale du temps de garde, [...] l'absence de compensation pour les faibles revenus sont toujours en défaveur des mères. »⁵

D'autres études, menées notamment en Californie, brosent un portrait de la résidence alternée comme un facteur d'instabilité et d'appauvrissement pour les enfants.⁶ Pourquoi alors avoir choisi en France de faire une norme de ce modèle de la résidence alternée?

Un lobbying musclé

Il semble que la préparation et l'adoption de cette loi aient avant tout obéi aux revendications des groupes de défense des pères divorcés-séparés. Alors que les groupes de femmes étaient tenus à l'écart, le lobby des pères a été reçu en force à l'Assemblée nationale en mai 2001⁷, lors des consultations préalables à l'examen de la loi. Les sites web de ces associations sont d'ailleurs intarissables de misogynie à l'égard des mères et des élues. On s'étonne moins de constater

que la réforme adoptée favorise implicitement les hommes dans leurs privilèges machistes plus traditionnels. Le constat dressé par Denyse Côté est à ce titre saisissant: « En réalité, les mesures imposant la garde conjointe contribuent à maintenir l'inégalité entre les sexes. »⁸

Réalité du travail parental

Le discours le plus communément répandu pour préconiser ce genre de loi veut que l'autorité parentale conjointe et la résidence alternée vont contribuer à faire des hommes les nouveaux pères qui permettraient de libérer les mères des tâches parentales. Mais comme la réforme ne s'accompagne d'aucune exigence à ce titre et qu'elle autorise tout père indépendamment de son comportement parental passé ou futur, on peut se demander si la nouvelle loi française ne constitue pas une solution purement idéaliste à l'accaparement des mères et au désengagement des pères. C'est de leur propre gré que ceux-ci demandent rarement la prise en charge réelle du soin aux enfants (garde exclusive) et qu'ils s'acquittent parfois très mal de leur entretien matériel: 30 % des pensions alimentaires aux enfants ne sont jamais versées par leurs pères.⁹

On ne peut passer sous silence la répartition réelle des tâches parentales: quoi qu'en dise le lobby masculiniste, la division du travail entre femmes et hommes dans les couples n'est toujours pas égalitaire; les hommes continuent à déléguer aux femmes le gros du travail domestique, et notamment celui associé à la présence d'enfants. Selon l'INSEE¹⁰, les femmes assurent seules les 2/3 des tâches domestiques et parentales. Quand l'homme est le seul à travailler hors du foyer, sa part d'implication tombe à 22%. Ces données posent un réel problème de société, qui risque de s'aggraver si on n'en tient pas compte pour l'intérêt de l'enfant au moment d'un divorce ou d'une séparation.

Malgré le questionnement qu'aurait dû soulever cette conjoncture en regard de l'équité et de la protection de l'intérêt des enfants, le gouvernement Jospin a choisi de simplifier l'analyse à l'extrême, soit tenir pour acquis que tout père est capable et désireux de prendre en charge des enfants dont il risque de s'être aussi peu occupé.

Comme l'écrit Fanny Filsof: « Le divorce ne saurait être une remise à zéro des compteurs du travail familial, et l'égalité des parents quant à la garde ne saurait s'inventer au moment du divorce, effaçant du même coup une des raisons possibles de celui-ci: le non-partage de ce travail familial. »¹¹

Situations de violence

Problème tout aussi grave: la loi adoptée fait bien peu de cas des antécédents de violence masculine dans le cadre familial comme entrave à l'exercice conjoint de l'autorité parentale et à la résidence alternée. Or ces situations de violences et de sévices répétés sont plus que courantes dans les couples en voie de dissolution et très fréquemment à l'origine de l'échec du couple: une étude menée au Québec révèle que plus de 55 % des femmes qui demandent le divorce le font pour violences physiques et/ou psychologiques.¹² En Europe, où le problème commence à peine à émerger, la proportion des victimes de violence parmi les demandeuses de divorce oscille entre 20 % et plus de 50 % selon les plus récentes données du Conseil de l'Europe.

C'est dire qu'une réforme législative qui, au nom de la paternité, met le pouvoir des hommes à l'abri du divorce, de la séparation ou même de l'absence de toute vie commune peut s'avérer extrêmement dangereuse pour les femmes et les enfants vivant sous la menace de la violence conjugale ou paternelle. Bon nombre des femmes qui s'adressent aux centres de crise se disent déjà prêtes à sacrifier leurs propres sécurité et avenir en abdiquant tout projet de divorce¹³ si la loi leur impose de laisser les enfants seuls avec un homme violent.¹⁴

L'un des éléments, qui montre à quel point la réalité de la violence masculine domestique a été ignorée lors de l'examen de cette loi, est le refus des sénateurs, puis des députés, d'inscrire dans le texte l'interdiction d'imposer une « médiation familiale » aux femmes victimes de violence conjugale.¹⁵ Les parlementaires auraient pourtant dû tenir compte du fait qu'il est très dangereux de soumettre les droits des femmes et ceux des enfants au bon vouloir d'un homme violent: le rapport Henrion, commandé par le

gouvernement et rendu public en février 2001 a pourtant établi sans conteste que la violence des hommes en famille est un phénomène courant et délétère pour les enfants:

« La violence dont l'enfant est témoin a les mêmes effets sur lui que s'il en était victime. »¹⁶

Expérience internationale

Le président de l'association Allô papa-allô maman, Philippe Troncin, affirmait lors de son audition par la délégation aux droits des femmes qu'en Californie on exerce depuis longtemps la « joint custody », qu'il a traduite par « résidence alternée ».¹⁷

En réalité, la Californie a dû, dès 1989, renoncer aux mesures de garde alternée imposées, devant le constat d'échec de ces mesures. Il en a été de même dans l'État de Washington et dans celui du Maryland où l'on a adopté le critère du principal pourvoyeur de soins au moment de reconnaître une présomption de garde: « Certains États américains ont adopté une présomption favorable au principal pourvoyeur de soins. Trois États limitent l'octroi de la garde légale partagée aux ex-conjoints qui en conviennent. »¹⁸

En effet, on a constaté que la résidence alternée ne fait souvent qu'un temps. En Amérique du Nord, après quelques mois de tâtonnements, les enfants se retrouvent très fréquemment chez la mère: 70 % des gardes alternées aux États-Unis finissent chez la mère, désormais privée de pension alimentaire.¹⁹

Au Canada, le constat est le même: « Selon une étude récente du ministère de la Justice au Canada, la plupart des enfants visés par une ordonnance de garde partagée ne vivaient en fait qu'avec leur mère. »²⁰

Nouvelle forme de privatisation

À la mère de tenter ensuite de récupérer des aliments en « médiation » si son ex-conjoint ne s'acquiesce pas de son rôle de père. Confrontée aux vices de son projet de loi, l'ex-ministre Ségolène Royal a en effet ajouté un amendement de dernière heure prévoyant que les pensions alimentaires pour les enfants à garde alternée qui résident, en fin de compte, chez un seul de leurs parents pourraient être renégociées à la hausse (ou à la baisse!).

Mais cela risque de se passer loin des tribunaux. L'État se désinvestissant de la protection de ce pan immense des droits des femmes et des mineurs, les juges commencent déjà à être remplacés par des « médiateurs », souvent issus d'associations ouvertement favorables aux « droits du père ».

Cette tendance à la privatisation de la justice familiale et à la suppression des recours judiciaires pour les femmes et enfants agressés par un père (pas de poursuite des auteurs de violences conjugales, développement de la médiation pénale, maintien de l'autorité parentale conjointe, voire instauration de la résidence alternée même en cas de violences conjugales) a été observée dans de nombreux pays occidentaux ces vingt dernières années. On note partout les mêmes effets pervers de ces lois: perpétuation des conflits et des situations de violence, inégalité de partage du temps de garde, inégalité financière.²¹

Le retour de la loi du père

En conclusion, il apparaît clairement que, bien loin d'établir une quelconque parité parentale, le type de réforme du droit de la famille dont une désolante alliance de la droite et de la gauche parlementaires a marqué le coup d'envoi en France sert tout au contraire un brutal retour de la domination exercée par les hommes en tant qu'hommes. Comme l'écrit Carol Smart:

« Le potentiel progressiste contenu dans l'idée de partage des tâches parentales tend à être discrédité par la manière dont il est récupéré par un mouvement réactionnaire qui cherche simplement à attribuer plus de pouvoirs aux hommes [...]. Après avoir été un idéal progressiste aux débuts du mouvement féministe, la coparentalité semble être devenue un cheval de Troie [...]. Ces récents développements peuvent être interprétés comme participant d'un processus de "reconstruction patriarcale". »²²

Hélène Palma
Martin Dufresne

Un article plus approfondi des mêmes auteurs sur la question a été publié dans la revue *Nouvelles Questions féministes*, en septembre 2002. Il est disponible en ligne à

http://www.annuaire-aufeminin.tm.fr/autorite_PARENTALE.html

1. Le Code civil de 1993 indiquait: « modalités exclues: le juge ne peut confier la garde des enfants communs alternativement au père et à la mère [...]. Il ne peut non plus admettre la résidence alternée des enfants ».

2. Intervention de Mme Robin-Rodrigo, de la Délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale; compte rendu des débats du 14 juin 2001 à l'Assemblée nationale.

3. Rapport de la Commission des lois du 7 juin 2001.

4. Denyse Côté, *La Garde partagée, l'équité en question*, éditions du Remue-ménage, Montréal, 2000.

5. D. Côté, *La Garde partagée*, p. 108.

6. Judith Wallerstein, *Unexpected Legacy* Hyperion, 2000 et *The Long-Term Effects of Divorce on Children*, 1991; Violaine Gorny, « La résidence alternée, une réforme inopportune », *le Figaro*, 17 mai 2001; « Divorce: Comment épargner les enfants », *le Point*, n° 1507, 3 août 2001.

7. Voir le rapport de la loi de juin 2001 (www.assemblee-nationale.fr).

8. D. Côté, p. 32.

9. Statistique citée par Dinah Derycke, présidente de la Délégation aux droits des femmes au Sénat, in Rapport d'information de la loi, novembre 2001, www.senat.fr.

10. INSEE: France: portrait social 1999-2000.

11. « Les familles monoparentales », Fanny Filsof, Actes du colloque de l'Université des femmes, Bruxelles, 1991.

12. Carmen Gill, *La Violence en milieu conjugal dans le Québec du Sud-Ouest*, 1986.

13. Selon *Solidarité Femmes-Grenoble*, des femmes victimes préfèrent renoncer à partir plutôt que de subir les nouvelles dispositions prévues par la loi.

14. Lynne Harne, « Violent fathers and the risks to children », Colloque Marx international III, septembre 2001, également www.owjn.org/new/killers.htm.

15. Médiation: une affaire de dépossession, Collectif masculin contre le sexisme, Montréal, 1995.

16. Rapport Henrion, p. 17.

17. Ce que l'anglais désigne par « joint legal custody » correspond à l'« autorité parentale conjointe » en France. La résidence alternée s'appelle « joint physical custody » aux États-Unis et dans les pays anglophones.

18. D. Côté, p. 25.

19. *Divided Families*, Furstenberg et Charlin, 1991, pp. 33-38.

20. D. Côté, p. 17.

21. D. Côté, *La Garde partagée; The Family Reform Act*, Graycar, Rodas et Harrison; *Child Custody, Law, and Women's Work*, Susan Boyd, Oxford University Press, 2002.

22. Smart, « Power and the politics of custody », in *Child Custody and the Politics of Gender*.



L'ARTICLE 18 du projet de loi sur la sécurité intérieure, adopté en conseil des ministres le 23 octobre dernier, est un ajout à l'article 225-10 du Code pénal lequel stipule: « Le fait, par tout moyen, y compris par sa tenue vestimentaire ou son attitude, de procéder publiquement au racolage d'autrui en vue de l'inciter à des relations sexuelles en échange d'une rémunération ou d'une promesse de rémunération est puni de six mois d'emprisonnement et de 3750 euros d'amende. »

Cet article criminalise à nouveau les personnes prostituées en ne faisant plus de distinction entre le racolage passif et le racolage actif, car le nouveau Code pénal de 1994 ne sanctionnait plus l'incrimination de racolage passif. Ainsi, les personnes prostituées, dans la mesure où elles ne troublaient pas l'ordre public, pouvaient déambuler sans crainte d'interpellations policières. Si cet article est voté, la loi revient au Code Napoléon!

De manière insidieuse, le projet de Sarkozy modifie la position abolitionniste de la France en matière de prostitution et glisse vers le système prohibitionniste (interdiction) en attendant le retour au réglementarisme.

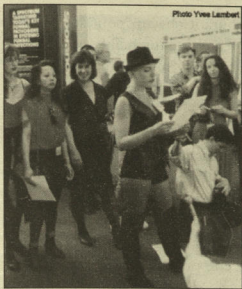
En effet, la prostitution en France n'est pas un délit, elle est considérée comme étant du domaine privé. Seul le proxénétisme est réprimé et puni; et ce d'autant plus lourdement qu'il est commis en bande organisée, en recourant à des tortures ou à des actes de barbarie, la définition du proxénétisme étant très précise dans le Code pénal français.

La France, après avoir été « le » modèle du statut juridique réglementariste en matière de prostitution, a signé et ratifié en 1960 la convention de l'ONU du 2 décembre 1949 « Pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui ». L'article 6 de cette convention, en supprimant toute réglementation, rend l'activité prostitutionnelle libre. Elle prévoit, entre autres, l'aide sociale aux personnes prostituées, la protection des victimes de la traite (le terme victime étant utilisé au plan juridique et non moral), que les personnes soient consentantes ou non. Ainsi, toute personne sans papiers, introduite illégalement sur le territoire français par des trafiquants, est protégée par cette convention. C'est le premier texte législatif international qui prend en compte la traite des êtres humains. La France s'est ensuite dotée de tout un arsenal juridique, dispositions réglementaires et législatives, les ordonnances de 1960 permettant de mettre en place des mesures globales d'aide aux personnes prostituées avec la création de services sociaux spécialisés de prévention et de réadaptation dans chaque département. Ces dispositions juridiques n'ont été appliquées par aucun gouvernement à ce jour. Depuis cette convention de 1949, et devant l'accroissement de la traite des êtres humains aux fins, entre autres, d'exploitation sexuelle, un comité spécial onusien a été créé en octobre 2000 pour élaborer une nouvelle



Prostitution

Prohiber ou abolir ?



convention (dite de Vienne), sur la « criminalité transnationale » avec un protocole additionnel visant à lutter contre la traite, notamment celle des femmes et des enfants. Lors des débats, la confrontation des idées abolitionnistes et réglemmentaristes a mis en exergue les concepts de prostitution libre et prostitution forcée, déjà largement répandus depuis les années 70. Cette idée de prostitution libre a été soutenue par des pays tels les Pays-Bas, l'Allemagne, la Belgique, affirmant que la prostitution est un « métier » et que les personnes qui font commerce de leur corps sont des « travailleuses du sexe ». La relation personnes prostituées/clients devient alors une transaction commerciale de location ou de vente de tout ou partie du corps, le proxénète devenant un entrepreneur gérant l'offre et la demande du marché.

De plus, en 1998, un rapport de l'Organisation internationale du travail (OIT) intitulé *The Sex Sector* encourage à reconnaître le secteur du sexe en tant que secteur économique, assurant ainsi aux pays en voie de développement (notamment en Asie) des revenus qui pourront être introduits dans le PIB du pays!

Selon les chiffres publiés par l'ONU en mars 2000, neuf millions de personnes sont exploitées dans le monde par les réseaux criminels spécialisés dans le trafic des êtres humains. La traite des adultes (en majorité des femmes) et des enfants aux fins de prostitution fait partie du système de la criminalité organisée qui génère des bénéfices conséquents, lesquels se placent après les ventes d'armes et le trafic de drogue. En France, l'estimation du chiffre d'affaires avancée par les services de police en 2000 pour toutes les activités liées à la traite s'élève à douze milliards de francs. Les personnes prostituées résidant en France sont assimilées à des travailleuses indépendantes, immatriculées à l'URSSAF et sont imposées sur leurs revenus.

Dans ces conditions, la volonté politique des gouvernements tarde à mettre en place, de par le monde, des moyens drastiques pour réprimer les réseaux de proxénétisme et de grand banditisme car l'argent généré par les trafics est redistribué dans l'économie mondiale par le biais des paradis fiscaux.

Grâce à la détermination d'organisations non gouvernementales abolitionnistes décidées à lutter par des moyens juridiques internationaux contre la traite des êtres humains en vue de l'exploitation de la prostitution, le protocole additionnel cité plus haut en donne une définition fondée sur les droits humains qui protège toutes les victimes, laquelle renforce la convention de 1949. Ainsi, l'incitation fait également partie des moyens utilisés pour entraîner des personnes dans le processus de la traite et non plus seulement la menace ou la contrainte.

Des « clients » dans la rue

Ce qui était nouveau dans le rassemblement du 5 novembre devant le Sénat, à Paris, regroupant notamment des personnes prostituées – femmes, hommes, trans – c'est la visibilité de quelques « clients ». Ceux-ci revendiquaient le droit à disposer temporairement du corps ou partie du corps d'autrui dans le cadre d'un échange commercial en affirmant que le « métier » de prostituée était lucratif. Ils furent alors hués et disparurent rapidement. C'est en 1975 que se créèrent des collectifs de prostituées en France et qu'apparut le concept de « prostitution libre ». Le mouvement nommé « Fronde des prostituées » démarra à Lyon et les revendications étaient assez semblables à celles d'aujourd'hui. Les personnes prostituées affirmaient qu'elles n'avaient pas de proxénètes, qu'elles étaient libres et voulaient vivre de leur « métier » sans avoir à connaître les tracasseries policières et fiscales.

Par ailleurs, l'art 225-12-1 est complété par un alinéa qui met en cause les « clients » potentiels des personnes se livrant à la prostitution mais uniquement « lorsque cette personne présente une particulière vulnérabilité, apparente ou connue de son auteur, due à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse ». Le « client » n'est donc pas sanctionné au même titre que la personne prostituée. Quelle personne prostituée va aller déposer plainte au commissariat pour l'une de ces raisons? La loi apparaît, là encore, à deux vitesses.

La prostitution « métier » ou esclavage ?

Nombre de personnes prostituées affirment être libres, avoir choisi ce « métier » et le gérer au mieux. Elles réfutent la position abolitionniste qui considère la prostitution comme une forme d'esclavage. Elles rejettent les arguments avancés au motif qu'elles disent avoir choisi d'être prostituées. Choisit-on réellement de louer ou vendre son corps ou partie de son corps: bouche, vagin, anus?

Alors que certains pays, dont la France, interdisent, au nom des droits fondamentaux des personnes, la vente des organes ou du sang, la prostitution, parce qu'elle serait considérée comme un métier, permettrait la location ou la vente de son corps ou du corps d'autrui? Ce n'est en tout cas pas au nom du droit à disposer de son corps lequel induit la notion de plaisir en dehors de toute transaction commerciale.

La prostitution est en contradiction avec les valeurs fondamentales des êtres humains, elle est l'expression de la domination masculine sur les femmes et, lorsqu'il s'agit de relations homosexuelles, c'est encore la partie féminine de l'individu qui

est prise en compte. Elle est une violence car elle est basée sur des rapports d'inégalité et de domination et elle apparaît dans les sociétés marchandes. Elle est aussi la forme la plus hypocrite de la société patriarcale, laquelle véhicule des stéréotypes éculés tels que la prostitution a toujours existé, « elles » aiment ça, c'est un mal nécessaire, cela diminue les viols, etc.

Les fantasmes les plus primitifs, les plus immatures de l'inconscient collectif resurgissent parce que cela touche à ce qu'il y a de plus intime dans l'individu: sa sexualité. La prostitution a souvent parlé à l'imaginaire des artistes ou des écrivains, la représentant sous une forme romantique ou nostalgique (ah! les bordels d'antan...), mais c'est un monde de violence où il faut se battre pour survivre.

Ce fameux article 18 fait également état « de tenue vestimentaire ou d'attitude » qui induirait un comportement racoleur. Or, les termes sont imprécis et subjectifs, et ce flou n'est pas anodin. Il pourra permettre toutes les dérives et toutes les interprétations possibles. La loi doit fixer en termes concrets les atteintes qui peuvent y être faites. Quelle tenue, quelle attitude aujourd'hui acceptées le seront encore demain?

Cela a des relents insidieux de retour à l'ordre moral, du retour des femmes à la maison (diminution du chômage?), et pourquoi pas, de leur mise sous tutelle? Or la société que nous voulons est basée sur les principes fondamentaux d'égalité sociale et, entre les femmes et les hommes, de tolérance, de dignité et de respect, incompatible avec ce que nous propose ce gouvernement qui se borne à cibler certains groupes de personnes (prostituées, jeunes, etc.) et à les exclure des centres-ville pour satisfaire les riverains.

Jocelyne
groupe Louise-Michel.

Pour réagir contre tous ces projets de lois liberticides, nous organisons un rassemblement festif à 17 heures le 2 décembre prochain, jour anniversaire de la convention de 1949, sur une place très symbolique (la place Beauvau?). Sortons en tenues vestimentaires anti-ordre moral et sans crainte d'avoir des attitudes racoleuses!



CE SOIR encore, la caverne des aliénés scintille des reflets du théâtre de la vie.

Le visage des tournesols humains est partout détourné de la vraie lumière. Des millions d'esclaves ont déposé leur obole sur le repose-cerveau de l'autel cathodique. Soulagés. Le mythe platonicien est finalement devenu réalité et, qui plus est, dans une société appelée du même nom que le livre de l'antique philosophe: République. La démocratie du XXI^e siècle s'est transformée en démoscopie. Chaque citoyen-spectateur entre en hypnose dans la danse des ombres, pétrifié dans le chant des sirènes, le gosier ouvert sur l'entonnoir céleste.

Les parois de l'ancre du cyclope rappellent les murs d'Orwell, symboles de la communication verticale. Verticale car à sens unique, sans limite ni contre-pouvoir de par son coût énorme limité à des émetteurs puissants. L'heure est à la manipulation de masse, mère de tous les totalitarismes. La pseudo-démocratie étant représentative, vive l'image! Celle-ci prime sur l'idée, l'homme sur le projet. Alors, on zappe de buste politique comme de chaîne. La qualité est sans grand changement mais ça distrait l'œil et l'oreille et, surtout, l'espace d'une campagne électorale, on se prend à croire à son pouvoir d'intervenir sur le cours des choses par son seul bulletin de vote. Vive la démocratie digitale! Celle du doigt sur la télécommande et du thermomètre de l'audimat nous sondant au creux de nos fauteuils cliniques. La démoscopie est une coloscopie.

Lien socioculturel, expression moderne du *religare*, le petit écran est la religion de l'ère laïque. Une église à domicile qui dispense ses miracles technologiques et ses psaumes publicitaires. Une fenêtre à vitrail mobile appelant à la contemplation passive du spectacle du monde. N'en déplaise à Descartes, son *cogito* rationaliste s'est transformé en « Je regarde, donc je suis ».

La messe est à 20 heures, tous les jours. C'est la liturgie du grand-prêtre. Parfaitement agencée, notamment par la fonction symbolique et l'usage efficient du moment du repas familial favorisant le gavage par le monologue de l'humanoïde borgne dans le silence coutumier. Car tout commentaire, bien rare, n'est que réactionnel. Jusqu'au film-digestif, pas de débat critique.

Tout est prévu: le choix hâble des sujets abordés (entre faits divers et traditions séculaires), l'approche partielle de l'événement sélectionné et le rappel récurrent des catastrophes contenues hors des frontières: « Qu'on est bien chez soi! Conservons, conservons... consommons! » Fascinant: deux siècles et demi après le *Contrat social* de Jean-Jacques Rousseau (texte précurseur de la pensée républicaine moderne appelant le peuple à être souverain

L'ère de la démoscopie

Essai de conceptualisation de la société contemporaine à travers l'outil télévision

(paru dans le *Grumeau alternatif*, n° 35-36)

et acteur d'un projet permanent transcendant ses préoccupations immédiates et égocentriques), la démoscopie s'applique à revenir au poussiéreux *pacte* de Thomas Hobbes, exhumé de l'Ancien Régime, concept archaïque prônant la paix civile, alimentaire et indifférente, dans l'ancre d'un *Léviathan* au pouvoir immanent considéré comme indispensable puisque « l'homme est un loup pour l'homme ».

Le règne de l'image offre aussi tout ce qui manque profondément aux spectateurs du monde par des programmes cathartiques permettant de vivre par procuration l'amour, la gloire, la beauté, la séduction, la socialisation et, bien sûr, offrir un dévouement à la violence contre-nature en stigmatisant les « individus nuisibles ». Ce manichéisme médiatique confirme le terme « cyclope »: un seul point de vue.

Lors de chaque messe cathodique, le langage employé est très important. D'où l'usage d'expressions, de raccourcis, réactifs et influents dans l'inconscient collectif. Le mot, indissociable de l'idée, porteur communément de celle-ci en l'énonçant clairement, peut être son vecteur sans la nommer (d'autant plus puissant par le propos allusif, sous-entendu, visant à s'inscrire dans le mode culturel et le logos populaire. Le virus dangereux n'est-il pas celui qui n'éveille pas la vigilance des barrières immunitaires? La barrière, ici, serait celle de l'esprit critique qui examine avant d'intégrer, avec une série de filtres qui sont l'adéquation à la représentation et à l'éthique personnelle.

Comme toute religion, soit-elle laïque, la démoscopie infantilise l'homme et le citoyen dans un triangle cédipien propre à ses repères immédiats et allégoriques. Placé ici entre un père politique et une mère expert, le citoyen est maintenu dans une délégation croissante de ses responsabilités réflexives et décisionnelles sous le

prétexte de la dimension titanique des communautés politiques modernes et de la haute technicité du fonctionnement actuel de la plupart des secteurs de sa vie. La spécialisation serait devenue l'obstacle principal de l'idéal républicain en matière de collégialité des prises de décision.

Reste alors au pseudo-citoyen à viser, tous les cinq ans, les décisions prises à sa place sous le chèque en blanc du mandat dit représentatif. Parmi les médias, la télévision est le rouage essentiel de ce système pervers. Cela s'ajoute à l'inaction fusionnelle favorisée par l'outil télévision (à l'opposé du livre), média nécessitant le moins d'effort. Tout un symbole.

légitimer – une baisse de ces solidarités en affirmant qu'elle est un aboutissement dans ce phénomène d'émancipation. Il s'agit là d'une inversion régressive rompant avec une culture récente et fragile qui visait à harmoniser sans uniformiser. Cette inversion dite libérale n'est bien sûr libérale que pour le fort et puissamment liberticide pour ses voisins; menaçant les principes fondamentaux du *Contrat social* et de ses contributions postérieures, et repoussant l'horizon libertaire et solidaire dans la nuit d'un nouvel obscurantisme, plus complexe.

Si cette régression n'est pas enrayée, un jour viendra où nous serons – totalement – enfermés dans cette fameuse caverne

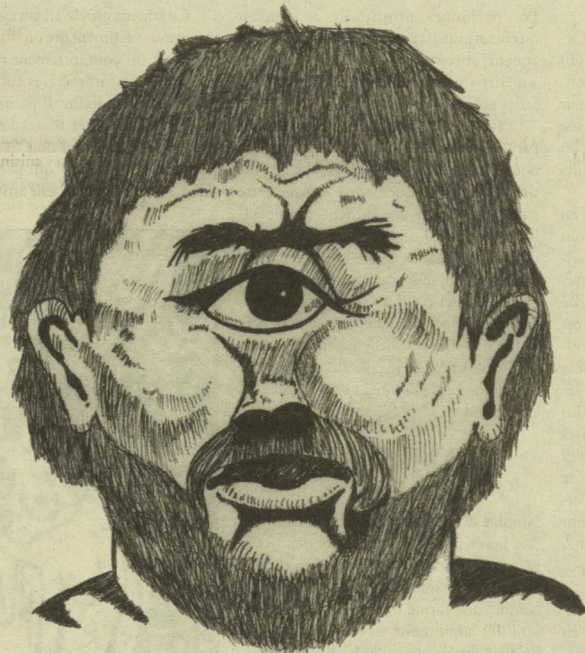
courant chacun pour soi dans la grotte de l'invincible oppresseur. Des marins ayant perdu tout esprit de solidarité face à la menace quotidienne d'être le prochain repas du géant. Des marins convaincus par les propres certitudes du tyran borgne. Des marins sous pression psychologique et infantilisés. Des marins soumis à l'arbitraire et au hasard d'être prélevés puis dévorés par le cyclope comme d'autres sont, ici et maintenant, licenciés par un trust multipliant des profits, saisis par l'huissier d'un organisme de créances médiatisé à coups de pubs attrayantes, *éremisés* devant leur télé suscitant le besoin d'avoir, expulsés dans la rue ou dans un charter, etc.

Un cyclope dont l'apparence proche du hublot lumineux du tube cathodique rappelle aussi la stratégie de son propriétaire financier: isoler les individus de la communauté (marins d'Ulysse, citoyens de la République) dans un renoncement tacite au pouvoir décisionnel (*pacte hobbesien* sous l'autorité de la Corbeille), à la solidarité et à toute forme de soulèvement.

La prise de conscience ne peut être que collective, synergique, fraternelle. Dans le poème d'Homère, c'est ainsi qu'Ulysse et les derniers survivants vont réagir en se libérant de l'ancre du monstre après l'avoir terrassé. Détail important: ce n'est que tardivement que s'est développée une analyse de sa vulnérabilité; de ses limites visuelles à son infériorité numérique malgré son effrayante puissance dans le « un contre un ». C'est d'ailleurs pourquoi l'intérêt général a été si souvent manipulé, traduit, transformé ou détourné dans l'histoire humaine pour satisfaire un petit nombre dans la chimère de l'ordre établi « librement consenti ». De la légitimité du sang royal dans la monarchie de droit divin à celle, inavouée, des sondages « représentatifs » de l'opinion publique trompée sous sa propre pseudo-emprise, l'irrationnel n'en reste pas moins aux commandes.

La démoscopie et ses outils modernes doivent faire l'objet d'un constat raisonné et argumenté, créateur de sens et de concepts. L'art a également une fonction primordiale: identifier et diffuser au moyen de « l'alerte métaphorique », c'est-à-dire l'éveil aux idées par le sensible. Une de ses antiques gageures... Plonger ses bras, sa plume ou son pinceau dans le cambouis du monde, dans les entrailles de la démoscopie, oser la dissection au scalpel du *Léviathan* de la communication sur une feuille de papier, une toile ou un roc. Oser pour assumer sa condition d'homme, penseur et créateur. Oser ensemble pour être chacun. Oser chacun pour vivre ensemble.

Yannis Youlountas

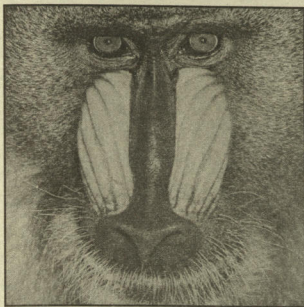


Cette régression politique et philosophique est-elle irréversible?

Non, si nous sommes capables d'identifier, d'analyser et de conceptualiser, sans manichéisme ni violence, chaque élément de cette démoscopie (et de les diffuser tout autant par l'art que par le langage commun), avec en premier lieu, ce qui a trait à l'inversion des processus de responsabilisation. En effet, alors que la croissance des libertés laissées à l'individu depuis deux siècles a été indissociable de celle de ses responsabilités collectives (répartition, redistribution et services publics), le système actuel a enclenché – et espère bientôt

du cyclope. Un jour où il ne nous restera plus qu'une analogie homérique pour nous donner un peu d'espoir.

Car cette déresponsabilisation, ce retour à l'égoïsme de l'intérêt particulier, cette cohue primitive et violente pour satisfaire à toutes les trompettes publicitaires de la surconsommation quand ce n'est pas seulement à l'assurance de sa propre survie dans la foule anonyme, cette perte de sens rappelle parfaitement Ulysse et ses compagnons prisonniers du monstre tels que les a décrits Homère. Des marins certains de leur incapacité à modifier le cours des choses,



l'Odyssée du vivant

Claude-Marcel, Annette, Jean et Marie Hladik, *l'Odyssée du vivant*, L'esprit des sciences, Ellipses, 128 p., 2002.

Oui, ils s'y sont mis à quatre pour nous expliquer l'origine de la vie. Scientifiquement, avec précaution, sans cacher qu'il y a des trous dans la connaissance, mais montrant que nous avons progressé, surtout pendant ces cinquante dernières années. « Le concept d'une origine minérale de la vie n'est que la conséquence ultime de l'hypothèse de l'évolution des espèces émise pour la première fois par Lamarck en 1800. »

D'abord, dire l'émerveillement devant l'incroyable diversité du vivant, puis se poser la question du lien entre la bactérie et l'éléphant, entre l'algue bleue et le dinosaure, entre le virus et l'homme. Et le pourquoi de l'évolution de ce « vivant », la sélection naturelle: les références sont nombreuses pour nous aider à débrouiller une infinie complexité; ainsi, il n'y aurait pas de frontière infranchissable entre l'inerte et le vivant.

L'idée de la continuation des espèces, de leur évolution et mutations diverses est un pas que franchit Darwin, après d'autres. Puis la théorie évolutionniste s'enrichit: on arrive à comprendre que la matière « inanimée » s'auto-organise et qu'elle est capable de fabriquer de la vie, toute seule, sans un quelconque dieu extérieur à elle. Cette évolution serait en quelque sorte une « obligation passive » plus qu'une stratégie délibérée.

Une admiration incrédule et le mystère n'en sont pas moins là quand on nous explique que nous émergeons d'une « soupe prébiotique », mais la poésie surgit quand on nous décrit les « chaudrons » de ce fabuleux potage. On apprendra plus loin que l'oxygène était un poison pour nos tout premiers ancêtres. Est-ce à dire qu'à la fin on s'habitue à tout?

Nos auteurs sont prudents car il ne reste rien ou pas grand-chose pour prouver leurs supputations: ils ont l'honnêteté de l'écrire, mais ils écrivent également que l'imagination est une qualité du scientifique.

En 1953, la découverte de la double hélice de la molécule d'acide désoxyribonucléique qui assure la transmission de l'information génétique est un pas de plus dans l'explication de la reproduction du vivant.

Puis, de l'infiniment petit, nous passons à l'infiniment grand, à l'expansion de l'univers, à sa contraction, à la théorie du Big-Bang, à la naissance des étoiles, à leur mort.



Ceux qui n'ont pas oublié les leçons de chimie et de mathématique de leur scolarité prendront plaisir à certains chapitres.

Dans l'infiniment petit s'annoncent les débuts de notre drame humain, quand on distinguera les autotrophes des hétérotrophes. Les premiers se nourrissent de carbone atmosphérique et des rayons du soleil tandis que les autres... se bouffent entre eux. Mais rien n'est si simple. Certaines bactéries phagocytées auraient résisté à la destruction pour s'installer à l'intérieur de leur « hôte » et réussi à se rendre indispensables « dans le cadre d'une entreprise à bénéfice mutuel qui implique des liens de coopération inéluçables entre des organismes initialement indépendants ». Plus loin, la question est posée de savoir comment des cellules, êtres vivants autonomes, en sont venues à s'associer entre elles pour former des êtres organisés, nouveaux, plus performants.

« C'est évidemment l'efficacité de ces associations qui a favorisé leur multiplication. Il n'empêche que le concept de Darwin de « compétition » entre espèces et de survivance du plus apte à se reproduire demeure le système de filtration des diverses innovations; et Darwin n'ignorait pas l'importance de ces liens positifs qui structurent la plus grande partie du monde vivant. »

Claude-Marcel Hladik m'écrit, en m'envoyant son bouquin, que « la référence à Kropotkine eût été tout à fait à sa place dans cet ouvrage ». C'est encore plus vrai lorsqu'on poursuit la lecture et que l'on aborde la vie sociale des chimpanzés. Pour lui, « l'éthique, incluant les notions du « bien » et du « mal », semblerait également provenir du plus profond des structures sociales des groupes anthropoïdes ». Sont ainsi décrits des comportements de réconciliation entre animaux, visant à maintenir une vie sociale pacifique.

Lors d'une observation (Cl.-M. Hladik, « La vie d'un groupe de chimpanzés dans la forêt du Gabon », *Science et Nature*, 121: 5-14, 1974); il décrit un jeune chimpanzé découvrant un nid de fourmis et s'apprêtant à s'en régaler quand une femelle plus forte que lui s'en empare. Une autre femelle, connue pour ses interventions pacifiques, s'interpose et permet au jeune de terminer son festin. Normalement, la réconciliation doit se faire, la femelle interceptrice tendant la main à l'autre femelle qui doit l'accepter en signe de paix. À la surprise générale des autres chimpanzés, la femelle agressive frappe la main au lieu de la toucher. Et, en moins d'une seconde, c'est la ruée de tout le groupe des animaux qui met en fuite celle qui n'a pas respecté une convention habituelle.

« Ainsi, au cours des dernières décennies, notre vision des structures sociales des primates s'est totalement transformée. Les études des relations entre individus portent désormais sur les liens d'attachement qui constituent la trame du tissu social, beaucoup plus évidente que la hiérarchie de dominance. »

Il y aurait beaucoup plus à relever dans ce petit bouquin dense et passionnant.



N'en prenons qu'un seul pour allécher le lecteur, le passage sur la « cuisine élaborée » et sur la grosseur du cerveau par rapport à la masse corporelle. « Ce n'est pas la viande, même bien cuite et bien grasse, qui peut apporter un supplément d'énergie; d'ailleurs les carnivores n'ont pas évolué

vers des formes à cerveau hypertrophié. En revanche, la cuisson de l'amidon des tubercules, notamment des ignames [...] permet de doubler le nombre de calories disponibles. »

André
groupe de Montreuil

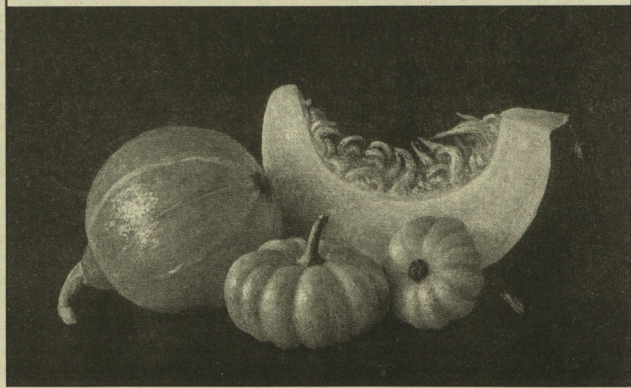
Nelly Trumel expose ses fruits et légumes

108, bd de Courcelles, 75017 Paris
Tél.: 01 47 63 31 98

Exposition du 21 novembre au 20 décembre 2002

du mardi au vendredi de 12 à 19 heures
et le samedi 23 novembre exceptionnellement

Vernissage le jeudi 21 novembre à partir de 18 heures



En vrac



CET FUT une belle affiche, c'est un beau disque: Propagandhi (Canada) et Cria Cuervos (France) réunis sur une seule et même galette, avec chacun cinq titres enregistrés en concert, à l'occasion de leurs tournées respectives. La réunion des deux groupes est une belle idée, orchestrée par le label Diabolik Records, chacun garde un solide sens de la mélodie, dans une veine hardcore punk pour Propagandhi (enregistrement impeccable, toute la pêche de la scène est là, notamment sur le fabuleux titre « Nailing Descartes to the wall »), et punk rock pour Cria Cuervos (un peu juste au niveau son, à mon goût, mais ça passe bien). Malgré un superbe digipack, on regrette l'absence de livret et d'explications sur les groupes et les paroles des chansons. Mais bon, on va pas chipoter non plus. 9 euros port compris chez

Diabolik, BP 4, 94111 Arcueil cedex
e-mail: devilbox@club-internet.fr
site web: <http://dbl.fr>

CA FAIT un petit moment que je voulais parler de l'asso Crie-le-fort, qui s'est fixé pour objectif de rassembler les multiples productions des assos underground, des groupes musicaux et autres structures informelles qui développent et financent leurs activités en éditant dans leur coin t-shirts, fanzines, ou bouquins. Le site web de l'asso est donc une véritable mine pour qui veut trouver des lectures stimulantes ou des vêtements qui, pour le coup, sont autant d'outils de propagande et de vecteurs de la contestation. À noter également les liens vers le Skactiviste, un webzine critique et sans concession autres qu'amicales ou affinitaires (selon le degré de bienveillance des rédacteurs), et vers Red Head Man, la VPC musicale (CD et vinyls ska, reggae, soul à prix raisonnables). À visiter, donc:

www.crie-le-fort.org

LES RIOT GRRLS (prononcer « raïaute gueurlz »), vous connaissez? Portées depuis le début des années 90 par une foultitude de nanas passablement énergiques par un certain machisme qui sévit au sein de la scène alternative musicale en particulier, et dans nos sociétés en général, les Riot Grrls ont donné naissance à des groupes 100 % féminins, des fanzines édités par des filles, des assos, etc. Histoire de faire circuler les infos à caractère féministe et développer un réseau d'échanges entre les différentes activistes, en Europe et dans le monde. Dans cet esprit, une sympathique asso a récemment vu le jour, avec un sacré programme en tête: créer un fanzine, organiser des soirées expos, zique, performances, voire un festival itinérant en France et en Europe. Elles espèrent être suivies dans leur initiative, alors celles et ceux (sans distinction de sexe) qui se sentent l'envie d'écrire, de dessiner, d'informer, d'imaginer, bref de participer... n'hésitez pas à entrer en contact!

Wonderground asso, c/o Sofy Girard,
12 rue d'Envalira, 44220 Coueron,
e-mail:
wonderground@itookmyprozac.com

Demandeurs d'asile dans le Rhône La préfecture nous inquiète !

LES RÉCENTES déclarations de Gilbert Payet, secrétaire général, annonçant la volonté des services de la préfecture de traiter 2 000 dossiers de demande d'asile territorial dans les six prochains mois ne sont pas pour nous rassurer: les pouvoirs publics semblent avoir pris la décision de faire de l'« abattage » pour « résorber » le nombre des demandeurs.

Or, faute de changements dans les pratiques des autorités, nous pouvons d'ores et déjà prévoir quel sera le résultat de cet examen « accéléré »: des refus signifiés avec plus de célérité pour les demandeurs qui n'engendreront plus les guichets de la préfecture mais ne reviendront pas pour autant d'où ils sont venus parce que la réalité qu'ils y ont faite – et qui est ignorée par les autorités de notre pays – y est toujours la même: la violence, la misère, la répression.

Des demandeurs d'asile ont déjà fait les frais de cette méthode expéditive puisque certains qui avaient rendez-vous en 2003 ont reçu durant l'été des convocations auxquelles ils n'ont pas pu se présenter.

On va vider les bureaux de la préfecture à un rythme accru pour abandonner un peu plus rapidement à leur sort des milliers de nouveaux sans-papiers. On aura réglé un problème administratif, on n'aura rien réglé au problème humain! Nous sommes par

ailleurs particulièrement soucieux du sort des demandeurs d'asile qui se retrouvent actuellement à la rue à Lyon et annoncent une répétition du scénario de l'automne dernier.

La « misère du monde » s'entasse aujourd'hui dans sa grande majorité dans des camps de réfugiés au sud de la planète. Le flux des réfugiés qui parviennent jusque chez nous ne représente qu'une part infime des millions de victimes de la mondialisation sauvage et guerrière menée par les grandes puissances.

L'Europe ne pourra pas éternellement tourner le dos à ses responsabilités: la première d'entre elles consiste à accueillir dans des conditions décentes les demandeurs d'asile qui frappent à sa porte.

L'agglomération lyonnaise qui prétend se hisser au rang d'une grande métropole européenne doit déployer des efforts conséquents dans ce sens afin de ne laisser personne dans les rues cet hiver. Avec les demandeurs d'asile du Rhône en lutte, les organisations et militants du collectif de soutien aux demandeurs d'asile et sans-papiers du Rhône revendiquent aujourd'hui:

– Une application non restrictive du droit d'asile qui tienne compte de toutes les formes de persécution et de violence;

– Des conditions de vie décentes pour tous les demandeurs d'asile et un examen juste et équitable de leur demande;

– Le rétablissement du droit au travail pour les demandeurs d'asile et une augmentation conséquente des capacités d'accueil.

Nous demandons au préfet du Rhône de tout mettre en œuvre dans le département pour que soient hébergés les demandeurs d'asile en usant le cas échéant de son droit de réquisition des immeubles vacants.

Nous demandons à la municipalité de Lyon et à la Courly d'apporter leurs concours à l'action de l'État pour offrir des conditions de vie décentes aux réfugiés qui se trouvent dans notre ville.

Collectif de soutien aux

demandeurs d'asile et sans-papiers

(CGT, CFDT, G10, LDH, MRAP, DAL,

Collectif solidaires des sans-papiers,

Collectif de soutien à la démocratie et aux

violences politiques en Algérie, Ras l'Front,

AGA, Alternatif, FA, JCR, LCR,

Partisan, PCF, les Verts, etc.

c/o ESGC

44, rue Saint-Georges, 69005 Lyon

Lyon, le 16 septembre 2002



Les nouveaux autocollants sont arrivés à Publico :
2,30 euros les cinquante exemplaires

Montreuil

Succès du livre libertaire en fête

POUR son premier rendez-vous, « Le livre libertaire en fête » a connu samedi 19 et dimanche 20 octobre un vif succès. 1 500 lectrices et lecteurs auront fait le déplacement pour rencontrer une quarantaine d'auteurs et autant d'éditeurs. Débats, rencontres, dédicaces (l'ardi n'aura pas beaucoup levé le crayon!) ont rythmé ces deux jours consacrés au renouveau du livre anarchiste. L'intervention d'Hélène Châtelain à propos de Makhno a été particulièrement appréciée. Combat des mots avec Armand Gatti, dénonciations des politiques sécuritaires avec Jean-Pierre Garnier et Michel Chueca (de la revue *les Temps maudits*), engagement et écriture – histoire de l'anarchisme, philosophie avec Faber, Livrozet, Maricourt, Doubinsky, Colson, Colombo... auront nourri nos appétits de lectures et nos besoins de débats contradictoires. La poésie et les luttes n'auront pas été en reste puisque Marie-Claire Calmus put faire une lecture de ses textes et les grévistes d'Arcades une présentation de leur combat. Côté musique, la chorale de la CNT, la fanfare du FMI, Vania et son orgue de barbarie auront donné à ce week-end des couleurs de printemps.

Nada

Grenoble Demi-victoire pour le squat la Charade

LA CHARADE est passée en procès au tribunal de grande instance de Grenoble le 30 octobre dernier. La mairie « communiste » de Saint-Martin-d'Hères avait expressément demandé de pouvoir nous expulser en pleine période hivernale. Le résultat est tombé le mercredi 6 novembre: le jugement a confirmé notre droit à la trêve d'hiver, nous accordant un délai allant jusqu'au 15 mars 2003. Nous ne nous attendions pas à mieux de la part du tribunal, mais nous ne pouvons nous satisfaire d'une telle décision de « justice ». En gros, on ne nous accordé que la trêve d'hiver, à laquelle tout(e) occupant(e) à droit (voir l'article L. 613-3 du

Code de la construction et de l'habitation), alors qu'il n'y a manifestement aucun projet clair de la mairie sur le bâtiment de la Charade. Tout nous pousse à penser qu'après l'éventuelle expulsion de la Charade, le bâtiment restera vide et muré de longues années encore, ou démolit pour laisser place à un terrain vague. Nous ne nous contenterons pas du sort qu'on nous prédit. Nous continuons de plus belle à redonner vie aux lieux, en les réaménageant petit à petit et en préparant les prochaines activités publiques.

La Charade

place du 8-février-1962,
38400 Saint-Martin-d'Hères

Contre les lois sécuritaires: insoumission!

C'ÉTAIT le slogan inscrit sur la banderole présente en tête de manifestation antisécuritaire du samedi 16 novembre, à Grenoble. Celle-ci a duré plus longtemps que prévu. Deux cents personnes environ ont déambulé joyeusement de la place Notre-Dame jusqu'à la place Saint-Bruno. Et comme tout le monde était plutôt content de sentir un peu de solidarité face à l'apathie ambiante et au monde répressif grandissant, la manif a continué jusqu'à la gare. Aucun incident n'est à déclarer, entre autres parce qu'aucun flic ne semblait être dans les parages. Que la mobilisation continue!

Source: Zanzara Athée